

Ferdinand Nahimana  
Prisonnier du TPIR  
BP. 37 Koulikoro  
République du Mali  
Tél : 223 21 26 27 57

Koulikoro, le 09 février 2012

**Débat sur le livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma: *Inkundura. Amateka y'intambara ya ruhekura yakuyeho igitugu ikimika ikindi.*** Orléans, Editions la Pagaie, 2011.

## 1. Nécessité d'un débat

J'ai lu avec intérêt ce livre dont un des mérites est de susciter constamment des questions sur l'histoire récente du Rwanda. Presque chaque page conduit à un débat sur la véracité des faits relevés et pousse le lecteur bien informé sur certains cas à apporter de nouvelles données susceptibles de corriger les erreurs et de rétablir la vérité.

J'aurais bien aimé participer à ce débat en écrivant en kinyarwanda, langue dans laquelle Jean Baptiste Nkuliyingoma a publié son ouvrage. Étant prisonnier au quartier pénitentiaire du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) au Mali où les autorités carcérales auraient des difficultés à trouver une personne crédible et capable de traduire mon texte du kinyarwanda au français afin d'en connaître le contenu et de permettre ensuite sa sortie du centre de détention, je suis dans l'obligation de m'exprimer en français.

J'interviens à plus d'un titre :

- J'ai personnellement vécu beaucoup d'événements de la période allant jusqu'à juin 1994 évoqués dans *Inkundura*. Dans certains cas, j'ai été témoin direct des faits mentionnés, dans d'autres, j'ai été acteur. Je détiens par conséquent des données en mesure d'éclairer quelques zones d'ombre visibles dans ce livre. Ainsi, mon intervention pourra permettre aux lecteurs, chercheurs, écrivains et autres analystes de constater et de corriger plusieurs contrevérités étalées ici et là par Jean Baptiste Nkuliyingoma dans son ouvrage.
- Je suis historien. En ma qualité de Professeur à l'Université Nationale du Rwanda, j'ai entre autres enseigné les techniques de recherche en histoire du Rwanda et les méthodes de présentation des résultats sous forme d'article, de mémoire ou de livre. J'ai ainsi participé à la formation de plusieurs historiens dont certains sont devenus de brillants chercheurs et écrivains. J'ai moi-même écrit et publié un bon nombre d'articles et de livres sur le Rwanda. De ce fait, je mesure les difficultés rencontrées par quiconque s'engage à écrire sur l'histoire de ce pays. Non seulement il y a des techniques nécessaires, voire obligatoires à mettre en œuvre pour arriver à cette fin, mais il y a aussi des précautions à avoir constamment en tête pour le bon accomplissement de cette tâche.

"*Amateka y'intambara*" ("*Histoire de la guerre*"), début du sous-titre du livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma, interpelle tout historien et tout autre lecteur pour qui le sens des mots a de l'importance. Comme le montrent notamment les passages dont je vais faire la critique, cet auteur n'a pas mis à contribution les méthodes les plus élémentaires pour écrire l'histoire ; il n'a pas fait œuvre d'historien. Il ne confronte pas les faits, les données, les témoignages... Il n'analyse pas. Il ne prend pas toujours position sur la base de cet exercice fondamental. Il raconte ce qu'il a vécu (c'est un

apport très appréciable) ou reprend tout simplement ce qu'on lui a dit, ce qu'on a dit ou ce que d'autres ont écrit... C'est la raison pour laquelle il utilise très souvent le terme kinyarwanda "*ngo*"<sup>1</sup> sans autre apport personnel (critique, correction, explication, contexte, référence). En final, le lecteur n'a pas entre ses mains "l'histoire de la guerre" mais une compilation de quelques événements choisis pour d'abord justifier la pertinence et l'opportunité de cette guerre, ensuite pour peindre le nouveau Rwanda (*uRwanda rushya*). En toute modestie et honnêteté intellectuelle, Jean Baptiste Nkuliyingoma aurait dû oublier le mot "*Amateka*" dans le sous-titre. Si celui-ci avait été tout simplement "*Intambara ya ruhekura yakuyeho igitugu ikimika ikindi*" il aurait servi à expliquer correctement le titre principal, "*Inkundura*".

- Comme je l'ai déjà souligné, "*Inkundura*" suscite le débat. Son auteur appelle d'ailleurs ses lecteurs à un tel échange d'idées afin de faire triompher la vérité<sup>2</sup>. J'apprécie particulièrement cette attitude ; elle est une démarche intellectuelle de base pour une bonne évolution des connaissances et pour aboutir à de bonnes solutions des problèmes. La vérité ayant été une des grandes victimes du drame qui frappe le Rwanda depuis des décennies, il est pour moi important de participer effectivement à cette rencontre visant à lui reconnaître sa vraie place dans la reconstruction de ce pays. En effet, j'ai déjà soutenu que le triomphe de la vérité est la condition impérative pour mettre fin aux cycles de violences au Rwanda :

*"Pour éviter les cycles de violences, il faut redonner à la vérité sa vraie place dans la vie de l'homme et de sa société. La vérité base de justice; la vérité et la justice base de paix; la vérité, la justice et la paix base de développement du pays et de tout son peuple. Ceci exige la sincérité de tous les intervenants dans le débat sur les sujets importants touchant la vie du peuple et du citoyen"*<sup>3</sup>.

- Je me réjouis de constater un certain mouvement ascendant d'hommes et de femmes décidés à briser le mensonge car ils le considèrent désormais comme le frein majeur à la résurrection de notre pays. Il faut du courage pour le faire, surtout quand on a été au premier rang des personnes qui l'ont érigé en outil de conquête du pouvoir, en système de gouvernement, en instrument de persuasion et de dissuasion diplomatiques, en mode de vie sociopolitique de tout un peuple. À ce niveau, il y a lieu de citer Théogène Rudasingwa. Dans sa confession courageuse du 1<sup>er</sup> octobre 2011, il ne se contente pas seulement de dénoncer l'autoritarisme et le régime sanguinaire du Général Paul Kagame comme le font souvent, une fois en exil, ses anciens collègues officiers et membres politiques du Front patriotique rwandais (FPR) ou certains Ministres et autres hauts cadres du régime mis en place au Rwanda par ce front depuis juillet 1994. Il reconnaît son propre rôle et sa part de responsabilité dans la descente aux enfers de la nation rwandaise. Il révèle comment lui et les autres membres du premier cercle du pouvoir FPR ont transformé le mensonge en "*arme de destruction massive*" passe-partout. Il le regrette et demande pardon. Il donne ainsi une leçon de sincérité à suivre par quiconque veut participer à la renaissance du Rwanda. Il ne suffit plus de montrer du doigt les autres, de les juger et de les condamner. Il faut indiquer aussi aux autres sa propre position, sa vraie place dans ce qui s'est passé au cours de la période concernée. Puis renoncer définitivement aux mauvaises pratiques du passé et s'engager dans le combat pour la vérité, la justice et la paix, bases d'une nouvelle société rwandaise réconciliée. Ce n'est pas facile de le

<sup>1</sup> "*Ngo*", terme kinyarwanda, pourrait se traduire par : on a dit, on aurait dit, on rapporte que...

<sup>2</sup> Yohani Batista Nkuliyingoma, *Inkundura. Amateka y'intambara ya ruhekura yakuyeho igitugu ikimika ikindi*. Orléans, Editions la Pagaie, 2011. p. 18.

<sup>3</sup> Ferdinand Nahimana, *Le combat pour la vérité* (Lille, Éditions Sources du Nil, 2011), pp. 9-10.

faire pour bon nombre de Rwandais, surtout ceux de la catégorie des élites<sup>4</sup>. Plusieurs préfèrent traîner avec eux le poids du mensonge en prenant soin de le cacher le plus possible pour ne pas paraître autrement qu'ils ne l'ont fait longtemps faussement croire. Certains vont même jusqu'à ne pas assumer une partie de leur vraie identité, leur appartenance ethnique : ou ils la renient ou ils n'aiment pas qu'on la connaisse. D'autres font tout pour ne pas apparaître comme ayant un jour été initiateur d'idée ou d'action louable à l'époque mais devenue dans la suite détestable, soit par l'effet de la propagande orchestrée par le FPR et ses alliés, soit parce qu'elle a été détournée de son essence originelle. C'est souvent parmi cette catégorie de Rwandais qu'on trouve de zélés accusateurs menteurs assez discrets mais très dangereux destructeurs de beaucoup de Rwandais innocents. C'est d'eux dont j'ai également parlé en ces termes :

*“Certaines personnalités du monde politique, administratif, militaire et de la société civile d'avant la prise de pouvoir par le FPR [...] sans se dépouiller de leur ancienne personne, sans avoir jeté leurs souillures dans la forêt équatoriale, dans les rivières, fleuves, mers et océans traversés [...] se déclarent agir au nom [du] peuple et pour ses intérêts.*

*Elles font comme si rien de leur vie n'est connu par personne, comme si elles n'ont aucune part de responsabilité dans l'échec de la nation rwandaise. En refusant de s'auto-ausculter, de faire un examen de conscience, d'assumer avec courage leur propre passé et celui de leur peuple, elles continuent à entretenir jalousement en elles les fibres gangrénées du corps social rwandais. Elles ne se départissent pas des réflexes d'exclusion; elles érigent toujours en véritables idoles l'ethnisme, le régionalisme et le duel “modérés – extrémistes”. Elles ponctuent leurs discours et leurs écrits de nombreuses fausses accusations contre beaucoup de Rwandais innocents inscrits sur des listes sauvages confectionnées par le FPR et ses alliés Noirs et Blancs. En réalité, elles prolongent l'œuvre de destruction du peuple rwandais pensée et mise en exécution par la sinistre clique de criminels Tutsi du FPR dirigés depuis 1990 par Paul Kagame”<sup>5</sup>.*

De ce qui précède, on comprend combien le débat sur l'évolution de notre pays au cours des dernières décennies est une nécessité absolue pour redonner à la vérité sa vraie place dans la vie du peuple rwandais. Maître Edouard Karemera, après avoir lu “*Inkundura*” de Jean Baptiste Nkuliyingoma, “*La fin tragique d'un régime*”<sup>6</sup> d'Enoch Ruhigira et mon livre, “*Le combat pour la vérité*”, a même suggéré un débat sur les antennes de radios, notamment sur BBC-Gahuza, entre les auteurs de ces trois livres afin de partager entre eux leurs “*généreuses idées sur l'avenir du Rwanda et les voies et moyens de sortir les Rwandais des cycles de violence endémique qui ont lourdement handicapé l'avancement de notre pays*”<sup>7</sup>. À défaut de bénéficier de ces antennes, les échanges peuvent se faire sous la forme d'articles non seulement entre ces auteurs, mais également avec leurs lecteurs et toute autre personne intéressée par la “question rwandaise”. Dans ce cadre, Maître Matthieu Ngirumpatse, après Maître Edouard Karemera, a fait une contribution très importante en analysant et en commentant “*Inkundura*”. Dans la partie intitulée “*Ibyo mbona bidahuje n'ukuri*” (les affirmations que je

<sup>4</sup> Comme je l'ai souligné dans *Le combat pour la vérité* (p.9, note de bas de page 1), par élites, “*j'entends les hommes et les femmes qui, par leur ouverture d'esprit, leurs métiers, leurs fonctions, leur charisme, exercent dans la société, au niveau local et/ou national, le rôle de guides du peuple*”.

<sup>5</sup> Ferdinand Nahimana, *Le combat pour la vérité*, p. 61.

<sup>6</sup> Paru aux éditions La Pagaie, mai 2011.

<sup>7</sup> Edouard Karemera, “*Plaidoirie pour un débat public entre Enoch Ruhigira, Jean Baptiste Nkuliyingoma et Ferdinand Nahimana*”, Arusha – Tanzanie, 15 novembre 2011, 14 pages.

considère comme contraires à la vérité), il a démonté systématiquement, avec les documents crédibles à l'appui, de nombreuses fausses accusations portées contre lui par Jean Baptiste Nkuliyingoma dans ce livre<sup>8</sup>. Il a remis plusieurs faits dans leur vrai contexte et a redressé la vérité là où elle a été tordue. Une telle intervention est utile pour la bonne connaissance des événements qui ont marqué le Rwanda au cours des dernières décennies.

Pour en finir à jamais avec les maux qui ont conduit ce pays à la catastrophe, il faut absolument aller au-delà de la rumeur, de la calomnie, de la fausse accusation et présenter les faits tels qu'ils se sont déroulés et attribuer aux différents acteurs les rôles qu'ils ont réellement joués. Il faut circonscrire et décrire le contexte dans lequel ces faits ont pris place. Cela permet de comprendre pourquoi tel événement a eu lieu et pourquoi tel acteur a agi de telle manière plutôt que de telle autre. Procéder ainsi permet d'aboutir à des conclusions constructives pouvant constituer *“les voies et moyens de sortir les Rwandais des cycles de violence endémique qui ont lourdement handicapé l'avancement de notre pays”*<sup>9</sup>.

## 2. La phrase titre de chapitre qui permet de comprendre l'écrit de Jean Baptiste Nkuliyingoma: *“Inkotanyi twari dutegereje sizo twabonye”* (Les Inkotanyi que nous attendions ne sont pas ceux que nous avons vus<sup>10</sup>).

Cette phrase titre de chapitre se situe à la page 184, en plein milieu de *“Inkundura”*, livre de 359 pages (auxquelles s'ajoutent les annexes des pages 361 à 385). Elle est précédée par cette autre phrase que Jean Baptiste Nkuliyingoma a tenu à mettre en relief et à immortaliser en la faisant figurer en lettres capitales dans son livre : *“NIMUSOHOKE INKOTANYI ZAHAGEZE”*<sup>11</sup>, c'est-à-dire: “Sortez, les Inkotanyi sont arrivés”. Dès qu'on lit les deux phrases l'une après l'autre, *“Nimusohoke Inkotanyi zahageze”* (“Sortez, les Inkotanyi sont arrivés”) et *“Inkotanyi twari dutegereje sizo twabonye”* (“Les Inkotanyi que nous attendions ne sont pas ceux que nous avons vus”), on découvre un Jean Baptiste Nkuliyingoma de pendant la période allant de peu avant le début de la guerre, le 1<sup>er</sup> octobre 1990, jusqu'à la prise de Kigali, le 4 juillet 1994; puis un autre Jean Baptiste Nkuliyingoma : celui de juillet 1994 à 2011, date de publication de son livre.

Avant le 4 juillet 1994, il était en attente de la victoire du FPR-Inkotanyi. Cette attente a été longue et émaillée de difficultés pour lui et pour beaucoup d'autres comme lui. Ils ont été malmenés et pourchassés notamment par les Interahamwe, surtout en avril, mai et juin 1994. Pendant cette période de tueries et de massacres, ils ont eux aussi perdu plusieurs membres de leurs familles et ont failli être tués eux-mêmes. À un moment donné, ils n'espéraient plus avoir la joie de voir cette victoire. Le 4 juillet 1994 ils ont eu enfin la chance de connaître ce jour merveilleux :

### Texte original en kinyarwanda

*“Umunsi Inkotanyi zifata Kigali, tarki ya 4 nyakanga 1994, kuri jyewe n'umuryango wanjye, kimwe no ku bandi bantu benshi bari barajubijwe n'interahamwe, byari nka wa munsi bavuga wo kuzuka mu*

### Ma traduction libre en français

Le jour de la prise de Kigali par les Inkotanyi, le 4 juillet 1994, fut pour moi, pour ma famille, tout comme pour plusieurs autres personnes longtemps pourchassées par les interahamwe, comme celui de la résurrection des morts dont on parle. C'était un

<sup>8</sup> Voir : “Matayo Ngirumpatse aravuga icyo atekereza ku gitabo cyitwa « *Inkundura* » cyanditswe na Yohani Batista Nkuliyingoma”. Arusha – Tanzanie, décembre 2011, 18 pages + annexe.

<sup>9</sup> Edouard Karemera, “Plaidoirie pour un débat public entre Enoch Ruhigira, Jean Baptiste Nkuliyingoma et Ferdinand Nahimana”.

<sup>10</sup> C'est ma traduction libre.

<sup>11</sup> Yohani Batista Nkuliyingoma, *Inkundura. Amateka y'intambara ya ruhekura yakuyeho igitugu ikimika ikindi*, voir la fin de la page 182.

*bapfuye. Wari umunsi w'igitangaza tutari twizeye ko tuzabona. Nyamara ibyo twabonye guhera uwo munsi byaduteye kwibaza niba tutaribeshyaga*<sup>12</sup>

jour merveilleux que nous n'espérions pas voir. Et pourtant, ce que nous avons vu à compter de ce jour nous a conduits à nous demander si nous ne nous faisons pas des illusions.

Dans la première moitié de *"Inkundura"*, Jean Baptiste Nkuliyingoma laisse percevoir cette longue attente grâce aux événements qu'il aligne de manière à permettre de suivre la marche progressive du FPR-Inkotanyi vers la victoire et la prise de pouvoir par les armes au Rwanda. Dans cet exercice, il s'ingénie à présenter ce front comme une organisation militaire et politique visant le changement démocratique normal au niveau du pouvoir politique et dans les domaines économique, social, culturel, etc. Il attaque alors en règle toute action susceptible de contrecarrer l'avancée et le succès des Inkotanyi. Il s'emploie à rendre responsable des souffrances qui ont frappé le Rwanda à partir d'octobre 1990, y compris le génocide, toute institution, toute organisation, tout acteur, bref tout intervenant ayant vu assez tôt et présenté le FPR comme l'ennemi numéro 1 de la paix, de la concorde nationale, de la démocratie et du développement harmonieux. Il est à l'aise avec ceux qui ont travaillé avec ce front ou lui ont facilité sa marche vers la victoire et la prise de pouvoir en juillet 1994. Il tait facilement les forfaits et/ou la dérive de certains d'entre eux et essaie quelquefois de les expliquer en les justifiant pour atténuer leurs vraies et tristes conséquences sur le pays et sa population. Par contre, il fait comme si les autres, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas de son camp, n'avaient pas le droit de s'opposer au FPR, de dire non à sa guerre destructrice des vies humaines et des biens publics et privés, de proposer et de soutenir d'autres solutions que celles avancées par ce front et ses alliés. Il ne voit pas dans ce front et sa guerre la cause de la désintégration du Rwanda et de son peuple, la cause du génocide.

En cherchant cette cause là où elle n'est pas, en voulant obstinément l'attribuer à ceux qui n'en sont pas les véritables habitacles, Jean Baptiste Nkuliyingoma verse inévitablement dans le mensonge. Il écarte les faits avérés pour s'accrocher à la rumeur. Puis, et c'est très grave, il invente des accusations et prononce même des condamnations contre ceux que le FPR a déjà éliminés physiquement, a condamnés ou cherche à museler par des jugements injustes prononcés par des juridictions à sa solde.

Maître Edouard Karemera déjà cité, après avoir relevé l'inconsistance de plusieurs affirmations dans *"Inkundura"*, invite son auteur à abandonner des accusations sans preuves. Il le dit en ces termes : *"Jean Baptiste Nkuliyingoma n'a aucune base pour impliquer les anciens dirigeants du MRND, Edouard Karemera, Matthieu Ngirumpatse et Joseph Nzirorera dans les assassinats d'Agathe Uwilingiyimana et Joseph Kavaruganda"*<sup>13</sup>.

### **3. Jean Baptiste Nkuliyingoma est-il sincère quand il appelle au débat en vue de faire triompher la vérité<sup>14</sup> sur les événements qui ont marqué le Rwanda ces dernières décennies ?**

Dans la deuxième moitié de son livre, Jean Baptiste Nkuliyingoma présente ici et là les Inkotanyi et les dépeint enfin tels que d'autres avant lui les ont toujours considérés : des terroristes, rebelles tueurs, massacreurs, pilleurs. Il avoue: les Inkotanyi qui sont venus et qu'il a vus à partir du 4 juillet 1994 ne lui parurent pas être comme ceux qu'il attendait<sup>15</sup>. Quand il termine d'écrire ce livre en 2011, il sait que ces rebelles terroristes n'ont pas

<sup>12</sup> *Idem*, p. 184.

<sup>13</sup> Edouard Karemera, "Plaidoirie pour un débat public entre Enoch Ruhigira, Jean Baptiste Nkuliyingoma et Ferdinand Nahimana".

<sup>14</sup> Jean Baptiste Nkuliyingoma, *Inkundura*, p. 18.

<sup>15</sup> *Idem*, p. 184.

apporté la paix mais se sont livrés aux tueries massives, y compris l'extermination des Hutu, notamment dans sa région natale de Murambi (pp. 196-199), à Rwesero (pp. 203-204), à Kibeho (pp. 236-238) et ailleurs ; ils ont même commis des crimes abominables contre les réfugiés hutu rwandais en République Démocratique du Congo qu'un tribunal pénal international pourrait qualifier de génocide.

Les Inkotanyi qu'il attendait entre 1990 et 1994, ceux-là qu'il avait idéalisés, considérés comme porteurs de démocratie et de développement intégral, ne sont pas ceux qu'il décrit, en 2011, dans la deuxième moitié de son livre. Il a enfin découvert, certes très tardivement, la "vraie nature des Inkotanyi". Il a même intitulé un des derniers chapitres de cette partie du livre, "**Imfizi ibyara inkotanyi wagira ngo ni yo ibyara n'interahamwe**"<sup>16</sup> ("On dirait que le taureau géniteur des inkotanyi est le même que celui qui engendre les interahamwe"). Pour lui, les Inkotanyi et les Interahamwe ont été faits sur le même moule ; ils sont tous des criminels :

Texte original en kinyarwanda

*"Cyakora ngo Nyakibi ntirara bushyitsi. Inkotanyi ibyo zakoraga zitwikiriye ijoro kuva Kagitumba na Kaniga muri Byumba ndetse na Butaro mu Ruhengeri ni byo zakoze mu gihugu hose ndetse no muri Kongo aho zagiye zitwaje gucyura impunzi zikicamo ibihumbi n'ibihumbi"*<sup>17</sup>

Ma traduction libre

Et un proverbe dit que « le vicieux ne passe pas la nuit en qualité d'hôte (pour dire que l'on ne peut pas dissimuler ses défauts) ». Les actes criminels que les Inkotanyi perpétreraient sous le couvert de la nuit à partir de Kagitumba et de Kaniga dans la région de Byumba, et même à partir de Butaro dans la région de Ruhengeri, sont les mêmes qu'ils ont commis partout dans le pays, et même au Congo où ils sont allés soi-disant pour ramener les réfugiés au Rwanda mais ont massacré des milliers et des milliers parmi eux.

Comment, après avoir fait ce triste constat, Jean Baptiste Nkuliyingoma peut-il encore prendre comme éléments de base pour écrire plusieurs chapitres de son livre, la propagande, la rumeur, la fausse présentation des faits en vigueur entre 1990 et 1994 alors destinées à diaboliser le plus possible les adversaires du FPR et à cacher la vraie nature de ce front? Comment croire qu'il cherche sincèrement à faire triompher la vérité quand il écarte les données crédibles à sa portée empêchant de porter de fausses accusations et préfère au contraire, sans aucune preuve (document écrit ou témoignage oral), imputer aux opposés (individus et/ou institutions) au FPR et à ses alliés, les crimes les plus graves, tels les assassinats, la planification du génocide, le génocide?

J'insiste sur la source ou tout simplement sur la preuve. Le chercheur, l'analyste, l'écrivain n'invente pas le fait. Le fait existe ou n'existe pas. Il faut réunir des éléments permettant de prouver son existence. Si jamais à un moment donné on a laissé penser qu'il aurait existé mais que dans la suite aucune donnée ne le confirme, le chercheur, l'analyste ou l'écrivain ne le retiendra plus, il ne le mentionnera même pas ; sauf peut-être à dire que ce qui avait été avancé jadis ne peut plus être retenu faute d'élément de preuve. Dans le travail de recherche, il peut arriver au chercheur de s'appuyer sur une donnée (un document écrit ou un témoignage oral) apparemment convainquant au moment de sa découverte. Plus tard, le même chercheur peut acquérir d'autres données plus crédibles conduisant aux conclusions et affirmations contraires à celles qu'il avait avancées auparavant. L'honnêteté intellectuelle exige qu'il abandonne l'ancienne position pour évoluer avec les nouveaux résultats de recherche, les nouvelles connaissances. Ne pas agir ainsi c'est se comporter en activiste propagandiste d'une cause perdue. C'est se discréditer sur le plan intellectuel.

<sup>16</sup> *Idem*, p. 350

<sup>17</sup> *Ibidem*.

Sur la question rwandaise, d'éminents historiens, juristes, membres des associations de défense des droits de l'homme, journalistes... autrefois défenseurs des thèses prônées par le FPR et ses alliés, ont changé de position grâce à la découverte de documents crédibles montrant la responsabilité irréfutable de ce front dans les crimes qu'il s'ingénie à imputer à ses adversaires. C'est le cas notamment de Bernard Lugan, Filip Reyntjens et Hervé Deguine<sup>18</sup>. Voilà pourquoi avant de publier sur un sujet déterminé, il est conseillé de lire le maximum de publications s'y rapportant afin de connaître l'état des connaissances, d'éviter de répéter ce que d'autres ont déjà écrit ou de soutenir des idées dépassées. Pour écrire sur le Rwanda de ces dernières décennies, il est vivement recommandé de visiter les archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il y a là des documents inédits riches en enseignements et en renseignements sur les événements qui ont marqué ce pays depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Elles contiennent beaucoup de jugements et jurisprudences très éclairants sur la qualification des crimes contre l'humanité et le génocide ainsi que sur les responsables de pareils crimes. L'exploration de ces archives et l'exploitation de ses nombreux documents permettent de connaître progressivement la face longtemps cachée des différents intervenants dans la crise rwandaise et de déterminer leurs responsabilités. Le fait pour Jean Baptiste Nkuliyingoma de n'avoir pas visité ces archives, de n'avoir pas lu des transcriptions des audiences du TPIR, des pièces à conviction déposées au cours des procès et les jugements prononcés par ce tribunal pourrait expliquer en partie pourquoi il égrène de fausses accusations encore prisées par le FPR et ses alliés Noirs et Blancs.

#### **4. Le Colonel Théoneste Bagosora n'est pas allé chez Jean Kambanda dans la matinée du 8 avril 1994**

Pour prouver le soi-disant rôle de Bagosora dans la planification des massacres et dans la mise en place du gouvernement devant exécuter le génocide, Jean Baptiste Nkuliyingoma, se référant à André Guichaoua, affirme à plusieurs reprises dans son livre que Bagosora, en compagnie de Froduald Karamira, est allé personnellement chez Kambanda, dans la matinée du 8 avril 1994, lui annoncer sa nomination au poste de Premier Ministre<sup>19</sup>. Maîtres Edouard Karemera et Matthieu Ngirumpatse ayant déjà démontré dans leurs interventions déjà citées<sup>20</sup>, l'inconsistance de plusieurs affirmations d'André Guichaoua dans ses rapports et publications sur le Rwanda, je n'y reviens pas. Le témoignage de Jean Kambanda sur cette prétendue visite de Bagosora confirme leur conclusion et invite à la prudence face aux écrits et dires de cet auteur, plusieurs fois témoin expert au TPIR.

Après avoir lu "*Inkundura*", j'ai approché Jean Kambanda pour échanger sur cette visite. Nous nous sommes entretenus le mardi 3 janvier 2012 pendant environ 20 minutes<sup>21</sup>. Il a nié avoir été visité par Bagosora le 8 avril 1994. Il a également rejeté l'assertion selon laquelle il aurait communiqué à André Guichaoua l'information sur cette visite. Enfin, il a

<sup>18</sup> Hervé Deguine a publié en août 2010 un livre consacré à Ferdinand Nahimana intitulé : *Un idéologue dans le génocide rwandais. Enquête sur Ferdinand Nahimana*, Paris, Mille et une nuits de la Librairie Arthème Fayard. Après 15 ans d'investigations visant plus à trouver au moins quelques indices de l'implication de Nahimana dans la préparation et l'exécution du génocide, il a tiré cette conclusion : "À mon corps défendant. Je suis arrivé à la conclusion que, sur la base des faits qui lui étaient reprochés –et sur cette seule base– par le TPIR, la place de Nahimana n'est pas en prison" (p. 19 de ce livre).

<sup>19</sup> Jean Baptiste Nkuliyingoma, *Inkundura*, pp. 17, 147, 348

<sup>20</sup> Edouard Karemera, "Plaidoirie pour un débat public entre Enoch Ruhigira, Jean Baptiste Nkuliyingoma et Ferdinand Nahimana", 15 novembre 2011. Matthieu Ngirumpatse, "Matayo Ngirumpatse aravuga icyo atekereza ku gitabo cyitwa « Inkundura » cyanditswe na Yohani Batista Nkuriyingoma". Arusha – Tanzanie, décembre 2011

<sup>21</sup> Jean Kambanda et moi, sommes dans la même prison du TPIR à Koulikoro, Mali.

rappelé qu'il a été entendu au TPIR en qualité de témoin de la défense dans le procès de Bagosora. Le Procureur n'a pas soulevé de question sur cette prétendue visite. Si effectivement elle avait eu lieu, il ne se serait pas empêché de l'interroger là-dessus<sup>22</sup>.

Quand Jean Baptiste Nkuliyingoma insiste sur la présence du Colonel Bagosora chez Jean Kambanda dans la matinée du 8 avril 1994, il veut prouver que les massacres et le génocide ont été planifiés longtemps en avance ; qu'au cours de cette matinée, Bagosora était en train de réunir les personnes choisies, même à leur insu, pour exécuter ce plan. La vérité est que Bagosora n'a ni été chez Kambanda le 8 avril 1994 ni choisi et désigné Jean Kambanda au poste de Premier Ministre. Le choix et la désignation de celui-ci à ce poste furent l'affaire des responsables politiques du parti MDR dont Kambanda était membre. Si par cette visite Jean Baptiste Nkuliyingoma cherchait à présenter à ses lecteurs une preuve de planification du génocide par Bagosora, il ferait bien de se raviser au grand avantage de la vérité.

De plus, il convient de souligner qu'à l'issue d'un long procès, le TPIR a acquitté Bagosora des chefs d'accusation d'entente en vue de commettre le génocide (par la Chambre de première instance I, le 18 décembre 2008) et de génocide en tant qu'auteur (par la Chambre d'appel, le 14 décembre 2011). Cette jurisprudence du TPIR met en cause la propagande faisant de Bagosora le cerveau du génocide rwandais. Ce génocide a eu lieu. Mais Bagosora n'en est pas le planificateur. Comme je l'ai montré, preuves à l'appui, le génocide a été pensé, testé, déclenché et fait exécuter par le cercle militaro-politique dirigeant du FPR<sup>23</sup>. Celui-ci l'accepte lui-même car il fait figurer dans la constitution du pays la date du 1<sup>er</sup> octobre 1990 comme début du génocide au Rwanda. Or, Bagosora n'a ni pensé à cette date ni mobilisé les troupes engagées dans les massacres commencés ce 1<sup>er</sup> octobre 1990 par l'assassinat de l'Adjudant Gasore et ses coéquipiers à Kagitumba aux environs de 9 heures du matin<sup>24</sup>. Les chefs militaires et politiques du FPR sont responsables de ces tueries qui ont culminé dans l'holocauste d'avril-juillet 1994. Sur ce point, Théogène Rudasingwa s'est dissocié de Kagame et de son petit groupe de criminels. S'agissant de l'attentat qui a coûté la vie aux Présidents Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi, à leurs suites et aux membres de l'équipage de l'avion abattu, acte terroriste déclencheur des massacres à grande échelle d'avril à juillet 1994, il a soutenu :

*“Je n'ai jamais fait partie de la conspiration en vue de commettre ce crime odieux. En fait, j'en ai entendu parler initialement à la BBC vers 01h00 am, le 7 avril 1994, alors que j'étais à Kampala, où j'assistais à une conférence du Mouvement panafricain.*

*Je crois que la majorité des membres du FPR et l'APR, civils et combattants comme moi, n'ont pas fait partie de cette conspiration meurtrière qui a été initiée et organisée par Paul Kagamé et exécutée sur ses ordres. Néanmoins, j'ai été Secrétaire Général du FPR et major dans l'armée rebelle, l'APR. C'est à cet égard, dans le contexte de la responsabilité collective et avec un esprit de vérité, à la recherche du pardon et de guérison, que je tiens à dire que je suis profondément désolé de cette perte de vie et demande pardon aux familles de Juvénal Habyarimana, Cyprien Ntaryamira, Déogratias Nsabimana, Elie Sagatwa,*

<sup>22</sup> Jean Kambanda a fait sa déposition devant la Chambre I du TPIR en qualité de témoin à décharge pour Bagosora (Affaire N° ICTR-98-41-T) les 11, 12, 13 juillet 2006 et le 20 novembre 2006.

<sup>23</sup> Voir dans Ferdinand Nahimana, *Rwanda : les virages ratés*, le dernier chapitre intitulé “Génocide”, pp.357-420.

<sup>24</sup> Jean Baptiste Nkuliyingoma, *Inkundura*, p. 50



*Thaddée Bagaragaza, Emmanuel Akingeneye, Bernard Ciza, Cyriaque Simbizi, Jacky Héraud, Jean-Pierre Minaberry, et Jean-Michel Perrine. Je demande aussi pardon à tous les Rwandais, dans l'espoir que nous devons à l'unanimité rejeter catégoriquement le meurtre, la trahison, le mensonge et la conspiration comme armes politiques, éradiquer l'impunité une fois pour toutes et travailler ensemble pour construire une culture de la vérité, du pardon, de la guérison et de la primauté du droit. Je demande pardon au peuple du Burundi et de la France dont des dirigeants et des citoyens ont été tués par ce crime. Surtout, je demande pardon à Dieu pour avoir menti et caché le mal depuis trop longtemps”.*

Mon intervention sur le colonel Théoneste Bagosora ne vise pas à le défendre (il sait le faire lui-même comme il l'a prouvé devant les juges du TPIR). Je veux tout simplement montrer que la vérité sur la “crise rwandaise” ne peut pas prospérer si nous les Rwandais nous ne nous débarrassons pas de l'esprit partisan pour le faire remplacer par l'esprit critique privilégiant le fait prouvé, avéré. Inventer le mensonge pour salir autrui n'honore pas. Continuer à se nourrir de la propagande des années 1990 et à la semer à tout vent empêche de participer fièrement à l'action exaltante de reconstruction du Rwanda que seule la culture de la vérité, de la justice et de la paix garantit durablement.

J'apprécie l'“*Appel à l'unité des Rwandais pour la recherche de la vérité sur leur histoire*” lancé par Faustin Twagiramungu. Effectivement comme il le soutient, “*il est temps pour [...] les Rwandais [d'oublier] tout ce qui les divise pour se rassembler autour d'un objectif impératif: l'unité et la vérité, pour défendre le peuple rwandais malmené et l'histoire de leur pays manipulée et torpillée depuis l'époque coloniale jusqu'aujourd'hui*”<sup>25</sup>. Il faut espérer que cet appel soit sincère ; qu'elle soit suivie.

Le combat pour la vérité l'est également pour la paix et la justice. La vraie justice qui doit être faite de manière à amener toute personne responsable de crimes à répondre de ses actes. C'est cela respecter les victimes, toutes les victimes. Comme Hervé Cheuzeville le rappelle, “*la tragédie rwandaise dépasse beaucoup d'autres grands drames par son ampleur, sa magnitude et surtout son horreur. Les victimes, toutes les victimes, doivent avoir le droit au respect et à la vérité*”<sup>26</sup>. C'est aussi cela travailler pour la réconciliation et le développement harmonieux durable du Rwanda.

## **5. Jean Baptiste Nkuliyingoma feint sciemment de ne pas me connaître**

Quand il écrit la première moitié de son livre “*Inkundura*”, il le fait comme s'il était encore en 1990-1994, période au cours de laquelle il attendait les Inkotanyi, voyait avec bonheur leur avancée et pouvait mal supporter toute personne opposée à ce front. À cet effet, il pouvait alors ne pas apprécier ma nomination au poste de Directeur de l'Office rwandais d'information (ORINFOR)<sup>27</sup> car je venais de refuser d'adhérer au FPR et de travailler pour lui<sup>28</sup>. Effectivement, après ce non catégorique, j'ai subi des attaques de ce front, des ses agents et alliés :

*“En préparant la guerre, l'élite tutsi du FPR [...] a prévu de recruter et d'utiliser quelques Hutu influents. Elle a également envisagé des actions punitives à*

<sup>25</sup> Il a lancé cet appel le lendemain de la publication du rapport des experts sur l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana, le 6 avril 1994. Ce rapport a été remis aux parties par le juge d'instruction Marc Trévidic, le mardi 10 janvier 2012.

<sup>26</sup> Déclaration faite également le lendemain de la publication du rapport des experts sur l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana, le 6 avril 1994.

<sup>27</sup> Voir dans *Inkundura*, p. 59.

<sup>28</sup> Pour plus de détail sur les tentatives du FPR de me recruter et sur le refus que je lui ai opposé, voir dans *Le combat pour la vérité*, pp. 44-46.

*l'encontre de quiconque refuserait de se mettre à son service. Impuruza N° 15 de décembre 1989 est explicite sur ce sujet: « Pardonnez à ceux qui se soumettent et écrasent ceux qui lèvent la tête ». En octobre-novembre 1990, j'ai dit non aux recruteurs du FPR. À partir de ce moment, j'ai subi de violentes attaques sous diverses formes de la part des personnes (Hutu, Tutsi, « Kiga », « Nduga ») qui se sont finalement révélées soit comme étant membres du FPR, soit comme ayant été très proches de lui ou comme ayant œuvré pour lui. Ce fut le cas de certains adhérents des partis politiques pro-FPR, de certains journalistes et de quelques membres des associations de défense des droits de l'homme»<sup>29</sup>.*

En matière de nomination de hauts cadres de l'État, le Président de la République avait ses propres critères de choix. Quand il m'a reçu et m'a exprimé son souhait de me porter à la tête de l'ORINFOR, il m'a dit pourquoi il avait jeté sur moi son dévolu. Sans dévoiler le contenu de notre entretien, je mentionnerais toutefois deux éléments : la compétence et le moment. Après le déclenchement de la guerre, en plus des militaires sur le champ de bataille et à l'Etat-major de l'armée, le Rwanda avait besoin d'hommes et de femmes compétents déterminés à contrer la propagande médiatique du FPR, propagande dont le cœur était la déformation des réalités de la vie du peuple rwandais et la manipulation de l'histoire de notre pays.

Ancien étudiant à la faculté des lettres de l'Université Nationale du Rwanda du temps où j'étais Professeur d'histoire et Doyen de cette faculté, puis Secrétaire général adjoint de cette université, Jean Baptiste Nkuliyingoma connaît ma réputation d'historien spécialiste du Rwanda. De plus, et c'est ce qu'il ne dit pas à ses lecteurs, en octobre et novembre 1990, au moment où, face au matraquage médiatique du FPR sur les antennes des radios internationales, les Rwandais étaient stupéfaits par un silence profond de certains responsables normalement habilités à porter haut et fort la voix du Rwanda, j'animais en Europe des conférences débat et faisais des conférences de presse dans des salles comblées en compagnie de mes collègues professeurs Emmanuel Ntezimana et Filip Reyntjens ainsi que du Directeur général de la Banque Rwandaise de Développement (BRD), Augustin Maharangari. En Suisse, Allemagne, Belgique et France, nous avons battu en brèche le discours du FPR en exposant clairement son objectif caché, à savoir la prise de pouvoir par la force et l'installation d'un régime ethnico-militaire dominé par les officiers tutsi rentrés d'exil. Notre auditoire a pu comprendre également que la question de réfugiés, de démocratie et de réformes économiques ne pouvait pas justifier la guerre et ses conséquences catastrophiques : la perte de vies humaines et la destruction de biens publics et privés. Même les membres du FPR présents à ces conférences, après des interventions tapageuses, finissaient par être d'accord avec notre présentation des faits<sup>30</sup>. Plusieurs membres de la diaspora tutsi rwandaise, notamment en Suisse, sont intervenus pour nous soutenir. Ils ont publiquement demandé au FPR de mettre fin à la guerre et de participer sincèrement, aux côtés des autorités rwandaises, à la recherche de solution idoine au problème épineux de retour des réfugiés au Rwanda dans la paix.

Notre prestation fut très appréciée. Le FPR tenta même de recruter certains parmi nous. Comme je l'ai déjà indiqué, ses envoyés ont loué mes qualités d'historien et m'ont proposé

<sup>29</sup> Ferdinand Nahimana, *Le Combat pour la vérité*, p. 27.

<sup>30</sup> Pendant que nous faisons cette tournée en Europe, nos collègues Professeurs de l'Université nationale du Rwanda ont écrit et publié plusieurs documents dont une lettre ouverte au Président Kaguta Museveni de l'Ouganda dans laquelle ils relevaient sa responsabilité dans la guerre contre le Rwanda et, s'il n'y mettait pas fin, dans la déflagration de toute la région des Grands lacs. Ils préparaient en même temps un livre capital qu'ils ont publié sous le titre de : *Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives*. Ruhengeri, Editions universitaires du Rwanda, 1991.

de travailler avec lui car, selon eux, il avait besoin d'hommes compétents comme moi pour mettre fin au régime Habyarimana. À mon retour au Rwanda, j'ai poursuivi la discussion sur le problème de réfugiés. En effet, en ma qualité d'historien, depuis 1989 j'étais expert consultant auprès de la "Commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais", créée le 9 février 1989<sup>31</sup>. De plus, nommé depuis septembre 1990 membre de la "Commission nationale de synthèse" chargée de proposer des réformes politiques, je me suis impliqué avec mes collègues dans l'élaboration des textes justifiant et fondant de telles réformes, notamment la révision de la constitution en vigueur et l'avènement du multipartisme<sup>32</sup>. Nous croyions que l'instauration de la démocratie était une des armes efficaces pour vaincre la guerre déclenchée par le FPR.

Parce que j'ai participé de façon active et brillante à tous ces travaux, ma nomination à la tête de l'Office Rwandais d'Information fut perçue comme une opportunité de mieux faire connaître dans l'opinion nationale et internationale ces grands problèmes auxquels le Rwanda faisait face et les différentes solutions envisagées. Mon arrivée à cet Office ne put probablement être vue de mauvais œil<sup>33</sup> que par ceux qui n'auraient pas aimé mon refus de m'engager aux côtés du FPR dans sa logique de déstabilisation du pays, de le soutenir dans sa marche vers la victoire et la prise de pouvoir par les armes. Ma position d'adversaire déclaré de ce front m'a valu de graves attaques de la part de ses partisans et alliés. Comme nous le verrons plus loin, la prétendue implication de Radio Rwanda dans la crise du Bugesera (mars 1992) et les fausses accusations portées contre ma personne relativement à cet événement s'inscrivent dans ce cadre.

## **6. Il faut cesser le mensonge faisant de Kangura, le journal du Président Habyarimana; puis de Hassan Ngeze, son porte-voix extrémiste**

Hassan Ngeze et son journal Kangura occupent de nombreux paragraphes dans *Inkundura*. Il leur est même consacré un sous-chapitre dont le titre peut être traduit en français comme suit : "On dirait que le journal Kangura avait son siège dans l'arrière-cour du domicile du Président Habyarimana"<sup>34</sup>. Défenseur de la théorie de la planification du génocide par les Hutu, Jean Baptiste Nkuliyingoma reprend sans analyse ni critique la propagande faisant d'abord de Kangura, le journal créé, financé et soutenu par les membres de la famille du Président Habyarimana, puis de Hassan Ngeze, le porte-voix extrémiste de cette famille et du Président de la République lui-même.

Cette fausse présentation des faits a été détruite par Valens Kajeguhakwa dans son livre, *Rwanda. De la terre de paix à la terre de sang et après ?* (Paris, Editions Remi Perrin, 2001). Il a fait savoir que Hassan Ngeze, sous le couvert du badge de journaliste, avait, avec son ami Vincent Rwabukwisi (dit Ravi), "le rôle de faire résonner dans le peuple, sans nécessairement trop raisonner" la propagande du FPR<sup>35</sup>. C'est donc Valens Kajeguhakwa, membre influent du FPR qui a lancé Hassan Ngeze dans le journalisme en l'utilisant d'abord avec Vincent Rwabukwisi dans le journal Kanguka, puis en lui facilitant la

<sup>31</sup> Sur les attributions de cette Commission, voir dans Ferdinand Nahimana, *Rwanda : les virages ratés*, Lille, Editions Sources du Nil, 2007, pp. 103-104. Voir également à la p. 104 de ce livre, le groupe d'experts auprès de cette Commission.

<sup>32</sup> La Commission nationale de synthèse comprenait 30 membres (voir leurs noms dans *Rwanda : les virages ratés*, p. 118) ; elle était présidée par Edouard Karemera. Son rapport final était fait de documents importants suivants : 1) Projet de Charte politique nationale, 2) Avant-projet de la nouvelle constitution ; 3) Avant-projet de loi sur les partis politiques.

<sup>33</sup> Voir dans *Inkundura*, p. 59.

<sup>34</sup> Titre original en kinyarwanda : "Kangura yasaga n'iyandikirwa mu gikari cyo kwa Habyarimana" (pp. 79-80). Voir également Hassan Ngeze et son journal Kangura aux pages 60-61, 70-71, 345.

<sup>35</sup> Valens Kajeguhakwa, *Rwanda. De la terre de paix à la terre de sang et après ?* p. 223.

création et le démarrage du journal *Kangura*. Dès les premiers numéros de ce journal, Hassan Ngeze a fait “résonner dans le peuple”, les fameux “Dix commandements des Hutu”. Le FPR et ses alliés s’en sont saisi et les ont utilisés pour accabler le régime Habyarimana, l’accusant de propager la haine ethnique et plus tard, d’avoir planifié le génocide.

L’analyse attentive de *Kangura* permet d’aboutir à ce constat : ce journal ne pouvait pas être au service du Président Habyarimana et de son régime. Au contraire, depuis sa création il visait leur destruction<sup>36</sup>. En témoignent ses nombreux articles qui ont servi d’outils d’attaque cruelle du FPR et ses alliés Blancs et Noirs contre le Président Habyarimana et ses proches non partisans de ce front.

Au cours de son procès devant le TPIR (“*Procès des médias*”), Hassan Ngeze lui-même a déclaré haut et fort que son journal n’était pas au service du Président Habyarimana et qu’il n’a jamais reçu de lui un quelconque appui financier. Il a plutôt affirmé qu’il a travaillé pour et avec les Américains. Pour preuve, il a dévoilé le secret que ces derniers auraient peut-être aimé garder caché : il a porté à la connaissance des juges, de toutes les parties et de l’auditoire que peu de temps avant le début des massacres d’avril-juillet 1994, il a reçu de l’administration américaine cinquante mille (50.000) dollars avec la mission de les utiliser pour couvrir (sur le plan médiatique) ces événements, notamment en prenant les images en direct des lieux des tueries et en les envoyant aux chaînes de télévisions internationales américaines. Il a ajouté qu’il a filmé lui-même beaucoup de scènes de massacres vues sur ces télévisions entre avril et début juillet 1994. Tout récemment encore, le 04 février 2011, il a répété et confirmé cette information devant les membres de la “Commission Lois” de l’Assemblée nationale du Mali venus rencontrer les détenus du TPIR transférés au Mali.

Cet aveu-témoignage important n’autorise plus de coller Hassan Ngeze et son journal *Kangura* au Président Habyarimana et à son régime. Les gens comme Jean Baptiste Nkuliyingoma continueraient à le faire parce que, peut-être, cette déposition n’aurait pas été largement portée à la connaissance du public non pas qu’elle soit anodine mais parce qu’elle détruit tout un pan de la théorie de planification du génocide par le régime Habyarimana. En effet, le TPIR étant loin des grands médias internationaux et des gens qui s’intéressent à la question rwandaise, de telles informations qui disculpent le Président Habyarimana ou quelqu’un d’autre non membre du FPR ou n’ayant pas collaboré avec lui, sont vite rangées dans le placard où elles moisissent au risque de pourrir et de disparaître.

Par cette révélation qu’il répète à certaines occasions même si elle fait mal à certains de ses codétenus, Hassan Ngeze a rendu un grand service à la vérité, première grande victime de la catastrophe qui s’abat sur le Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

## 7. “Le Bugesera : vérité occultée”

Jean Baptiste Nkuliyingoma relate dans son livre *Inkundura*, sur seulement environ 2 pages, les événements sanglants survenus dans le Bugesera en mars 1992 (partie de la p. 104, p. 105 et partie de la p. 106). Son court texte laisse croire que Radio Rwanda a été à l’origine de ces heurts meurtriers. Raison pour laquelle, selon lui, le gouvernement dirigé par le Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye a pris la décision de me démettre des fonctions de Directeur de l’Office rwandais d’information dont Radio Rwanda faisait partie. “*Le Bugesera : vérité occultée*”, titre donné au chapitre 7 de mon livre, *Rwanda : les virages ratés*, résume bien cette nouvelle présentation biaisée des faits.

---

<sup>36</sup> Aujourd’hui, Hassan Ngeze dit à qui veut l’entendre qu’il combattait ces “Abagizibanabi”, c’est-à-dire “les méchants, les criminels”.

Comme j'ai montré dans ce livre les causes profondes puis directes de ces événements, les différents acteurs responsables de la crise et des tueries, l'intervention des autorités administratives et du parquet pour y mettre fin (pp. 171 à 214), je me limiterai cette fois à relever quelques marques de manque de volonté et de décision de la part de Jean Baptiste Nkuliyingoma de rompre avec le mensonge pour laisser la vérité prospérer.

Journaliste Rédacteur du journal *Imbaga* en mars 1992, Jean Baptiste Nkuliyingoma aurait bien agi s'il avait écrit dans son livre ce qu'il sait, a vu et a entendu personnellement des confrontations entre les Hutu et les Tutsi survenues dans le Bugesera au lieu d'emprunter son récit à Jean-Pierre Chrétien et à ses compagnons coauteurs du livre *Rwanda, les médias du génocide*<sup>37</sup>. En effet, comme il l'affirme lui-même, les journalistes d'*Imbaga* furent les premiers à être informés de l'éclatement de ces heurts<sup>38</sup>. Dès lors, il ne peut pas ne pas connaître le vrai texte de l'éditorial passé sur les antennes de la radio nationale, Radio Rwanda, en français : à la mi-journée et une fois dans la soirée du 3 mars 1992 ; en kinyarwanda : dans la soirée de ce 3 mars, à 6 heures du matin et à 12h45 du 4 mars 1992.

Si, à l'époque des faits, il n'a pas enregistré cet éditorial ou n'aurait pas été en possession du texte écrit, en 2011 il avait eu le temps de le lire en entier au moins dans *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, livre d'André Guichaoua, auteur qu'il dit avoir consulté<sup>39</sup>. Au lieu de prendre le libellé de cet éditorial, de l'analyser et de tirer des conclusions qui s'imposent, il a opté pour la propagande mensongère dont Jean-Pierre Chrétien a cherché à l'envelopper. Il a alors prétendu comme lui que Radio Rwanda a lu, le 3 mars 1992, un communiqué émis par un groupe de personnes membres d'une association de défense des droits de l'homme sise à Nairobi, Kenya. Il a laissé comprendre que ce texte incitait la population du Bugesera aux violences contre les Tutsi. Pourtant, les mots Bugesera et Tutsi ne figurent nulle part dans le vrai éditorial de Radio Rwanda. Par ailleurs, au lieu d'imaginaires incitations à la violence qu'on lui prête, il se termine par cet appel à la non-violence : "*Nous demandons à tout le monde de rester vigilant et de ne pas céder à la tentation de semer la terreur et le désordre au Rwanda*". Pour permettre à ceux qui ne l'ont pas entendu ou lu d'en prendre connaissance, je me fais l'obligation de le reproduire ici :

***“Les agresseurs du Rwanda se prépareraient à se livrer à des actes de terrorisme et de déstabilisation des institutions sous leurs différents aspects”.***

*“De tels plans étant découverts, nous ne pouvons, en tant que presse publique, demeurer dans l'inaction. Nous sommes tenus de vous faire part des informations en notre possession. Vous pourrez donc, après en avoir pris connaissance, adopter des attitudes qui s'imposent pour annihiler ces plans machiavéliques de l'ennemi Inyenzi-Inkotanyi.*

<sup>37</sup> Le livre *Rwanda, les médias du génocide* a été rédigé par Jean-Pierre Chrétien, François Dupaquier, Joseph Ngarambe et Marcel Kabanda.

<sup>38</sup> Jean Baptiste Nkuliyingoma, *Inkundura*, p. 74. Il l'écrit en ces termes en kinyarwanda : “Muri werurwe 1993 [1992], igihe cy'imvururu zo mu Bugesera, twabayeye aba mbere mu kubimenya dutabajwe n'umwe mu banditsi bacu bo muri komini Kanzenze, nyakwigendera Yoweri Nkundimana wumvaga ko itangazamakuru aribwo buryo abaturage bashobora gukoresha kugirango bahangane n'igitugu”. Noter que Nkuliyingoma ne dit pas que leur correspondant a cité Radio Rwanda comme cause des événements dans le Bugesera.

<sup>39</sup> André Guichaoua *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, 2<sup>ème</sup> édition, Lille, 1995. À la page 611 de ce livre, André Guichaoua a donné à l'éditorial de la Radio Rwanda le titre de “Communiqué de Ferdinand Nahimana, Directeur de l'Office rwandais d'information, 4 mars 92”.

*L'opinion internationale de son côté doit être tenue informée de ce qui se passe au Rwanda afin d'éviter de se fier aux seules rumeurs qui servent souvent à la désinformation. Le vice-président du Comité de sympathisants de non-violence au Rwanda, Mr Mutangana Innocent a réagi à la correspondance du Secrétaire permanent de la Commission interafricaine pour la non-violence, Monsieur James Makuza de Nairobi. Il a ainsi alarmé tous les partis politiques agréés au Rwanda, tous les membres du corps diplomatique accrédités à Kigali, leurs Excellences Messieurs Vincent Nsengiyumva et Adonia Sebununguli, ainsi que le préfet de la ville de Kigali. En résumé du contenu de ces correspondances, citons les actions suivantes visant la déstabilisation du pays:*

- *démoraliser les autorités en les contraignant à démissionner ou à perdre la tête;*
- *dénoncer toutes les fautes et erreurs en les grossissant;*
- *mettre en cause leur légitimité auprès de la population;*
- *par tous les moyens, pousser la population à la désobéissance civile dans les secteurs et les communes pour les rendre ingouvernables;*
- *organiser un programme de grèves dans toutes les entreprises publiques mixtes et privées;*
- *s'attirer la sympathie des membres des forces armées et de la police;*
- *mener une propagande suffisante à l'étranger notamment en Allemagne, aux USA, au Canada et en France.*

*À travers ces mêmes correspondances, il est fait état de terroristes étrangers qui seraient recrutés pour déstabiliser le pays. Ils seraient incessamment infiltrés au Rwanda sous diverses couvertures. Selon la même source, ces éléments déstabilisateurs pourraient se faire aider par le parti libéral qui leur servirait d'étendard au pays. Il est aussi rapporté à travers les documents que nous avons consultés que 22 personnalités seraient assassinées. Il s'agirait de politiciens, hommes d'affaires et militaires. Les personnes visées appartiendraient aussi à des partis politiques à prépondérance hutu.*

*Ainsi ces meurtres appelleraient des vengeances de part et d'autre et l'ennemi ne saurait qu'en profiter pour détruire l'unité du peuple rwandais.*

*En attendant que nous vous informions plus en détail sur cette affaire, nous demandons à tout le monde de rester vigilant et de ne pas céder à la tentation de semer la terreur et le désordre au Rwanda<sup>40</sup>.*

En 2011, Jean Baptiste Nkuliyingoma aurait dû, face à ce texte, renoncer à porter ou à reprendre de fausses accusations contre Radio Rwanda. Il s'est refusé de le faire car cela l'aurait empêché visiblement d'insérer les événements du Bugesera dans sa fausse théorie de planification du génocide par le régime Habyarimana et de m'impliquer personnellement (déjà à cette époque !) dans cette prétendue logique génocidaire.

Il est surprenant de voir, en 2011, Jean Baptiste Nkuliyingoma afficher son désir de promouvoir la vérité<sup>41</sup> et suivre en même temps Jean-Pierre Chrétien dans sa présentation du prétendu rôle de la Radio Rwanda et de ma personne dans les événements du Bugesera. Il devrait savoir que Jean-Pierre Chrétien a été commandité par le Procureur du TPIR pour élaborer une expertise à charge contre moi. Au cours de sa déposition, il a fondu en larmes durant le contre-interrogatoire mené par mes avocats sur son livre *Rwanda, les médias du génocide* duquel il avait repris plusieurs passages, voire des chapitres entiers pour grossir son rapport d'expert. En effet, il s'est rendu compte qu'il a

<sup>40</sup> Ferdinand Nahimana, *Rwanda, les virages ratés*, pp. 176-177. Voir les "causes des massacres de mars 1992 dans le Bugesera" aux pages. 179-181.

<sup>41</sup> Idem, p. 18.

été manipulé par Joseph Ngarambe et François Dupaquier ; qu'il a été amené à mentir. Devant les juges du TPIR, il s'est excusé. Pour finir, il a avoué :

*“J’admets que je n’ai pas suffisamment fait attention à la rédaction réalisée par Jean-François Dupaquier”<sup>42</sup>.*

Pour écrire sur le Bugesera, Nkuliyingoma n'avait pas besoin de s'appuyer sur cet homme manipulé devenu lui-même manipulateur et « Blanc menteur »<sup>43</sup>. Il connaît lui-même la vérité ; il s'est refusé de la dire au risque peut-être de contredire ses prises de position antérieures. C'est peut-être aussi pourquoi il aurait préféré la propagande et la rumeur à la vérité quand il a parlé de mon départ de l'ORINFOR. En effet, en 1992, certains journalistes, quelques associations de défense des droits de l'homme et un nombre de responsables des partis politiques alliés du FPR, ont fait courir le bruit selon lequel le gouvernement Nsengiyaremye m'a renvoyé de l'ORINFOR à cause du rôle de la Radio Rwanda dans les événements du Bugesera. Ils voulaient absolument faire croire qu'ils ont été entendus car, pour couvrir la responsabilité du parti PL dans l'incitation aux violences dans cette région, ils avaient, de connivence avec lui, accusé cette radio et réclamé mon limogeage<sup>44</sup>.

## **8. La vérité sur mon départ de l'Office rwandais d'information**

L'opposition, surtout le parti MDR, voulait la direction de cet Office. Dès sa prise de fonction en qualité de Premier Ministre, le 16 avril 1992, Dismas Nsengiyaremye du parti MDR a cherché à contrôler toute la presse officielle. Il avait déjà le Ministère de l'information confié à Pascal Ndengejeho lui aussi du parti MDR. Pour arriver à cette fin, lui et ses hommes utilisèrent le communiqué final sanctionnant l'entretien qu'il a eu avec une délégation burundaise. Ils m'accusèrent d'avoir refusé de faire lire sur les antennes de la Radio Rwanda tout ce communiqué.

La réalité est que l'ancien ambassadeur Bonaventure Ubalijoro du parti MDR a remis personnellement ledit communiqué à Amabilis Sibomana, journaliste à Radio Rwanda et présentateur du journal en langue nationale. N'ayant pas été expressément instruit de lire le texte dans son intégralité, ce journaliste l'a traité en professionnel de l'information et a diffusé les paragraphes permettant de connaître l'essentiel de cet entretien : les points abordés et les conclusions tirées.

Boniface Ngulinzira, le tout nouveau Ministre des affaires étrangères, également membre du parti MDR, m'a appelé au téléphone dès après le journal en kinyarwanda de 19 heures pour me signifier que je venais de commettre une faute politique très grave. J'étais à la maison. J'étais très surpris de l'entendre me dire, très courroucé, que j'ai censuré le Premier Ministre en autorisant les coupures dans le communiqué envoyé par ses services à Radio Rwanda. Très brièvement, je lui ai répondu que je n'avais pas vu ce communiqué alors que d'habitude tout document jugé important par les hautes institutions du pays est remis au Directeur de l'ORINFOR. Il le présente à son tour aux journalistes avec des instructions appropriées pour son traitement et sa diffusion sur les antennes. Je lui ai promis de lui fournir sans délai le détail sur ce qui s'est passé.

<sup>42</sup> Transcription de l'audition du 2 juillet 2002, version française, p. 214. Voir aussi les articles du Professeur Bernard Lugan sur Jean-Pierre Chrétien, notamment l'article intitulé : “L'insolite expertise de Jean-Pierre Chrétien devant le TPIR”, dans *L'Afrique réelle*, N° 9 de septembre 2010.

<sup>43</sup> Voir dans Pierre Péan, *Noires fureurs, Blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*. Paris, Éditions Mille et une nuits, 2005.

<sup>44</sup> Voir le communiqué des associations ADL, LICHREDOR, ARDHO, Kanyarwanda et AVP (10 mars 1992) et le communiqué N° 12 du MDR (11 mars 1992).

Le lendemain matin, après avoir entendu le journaliste Amabilis Sibomana, son chef de service et quelques autres journalistes, j'ai présenté ce constat dans une note écrite au Ministre des affaires étrangères : le journaliste n'a reçu de Bonaventure Ubalijoro aucune indication spécifique sur la manière de traiter le document. En conséquence, de son propre chef, il a retenu et diffusé les paragraphes permettant aux auditeurs de connaître l'essentiel des pourparlers entre le Premier Ministre et la délégation burundaise. N'ayant reçu aucune réaction en retour, j'ai cru que j'ai été compris et que l'incident était clos.

Mais à la fin du tout premier Conseil des Ministres du nouveau gouvernement, tenu le 28 avril 1992, Dismas Nsengiyaremye a surpris les membres de ce Conseil en leur intimant l'ordre de sévir contre le Directeur de l'ORINFOR pour s'être autorisé de censurer les documents émis par le Premier Ministre. Selon certains Ministres, il n'a pas parlé du communiqué ci-haut mentionné. La question n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour, le Président de la République a demandé de la reporter à une autre séance afin de l'examiner en profondeur sur la base de données préalablement soumises à l'attention de chaque membre du Gouvernement. Non seulement le Premier Ministre a maintenu sa position, mais il est devenu intransigeant en obligeant le Président de la République et le Conseil des Ministres d'opérer un choix entre lui et le Directeur de l'ORINFOR: "*Ou c'est Ferdinand Nahimana qui quitte l'ORINFOR ou c'est moi le Premier Ministre qui quitte le Gouvernement*", a-t-il conclu. Le choix était clair : j'ai été démis de mes fonctions de Directeur de l'ORINFOR.

Les Ministres choqués par cette décision prise sous contrainte ont exigé de me trouver, séance tenante, un nouveau poste. Félicien Gatabazi du parti PSD a suggéré de me nommer dans une ambassade. Il a alors été demandé à Boniface Ngulinzira et à Casimir Bizimungu, ancien Ministre des affaires étrangères passé au Ministère de la santé de faire une proposition concrète au gouvernement. La réunion a été suspendue juste le temps pour les deux Ministres de se concerter et de proposer au Conseil des Ministres de m'affecter à l'ambassade du Rwanda en Allemagne comme Premier Conseiller d'ambassade.

Au sortir de ce Conseil des Ministres, Boniface Ngulinzira m'a appelé au téléphone et m'a invité à le rencontrer le lendemain dans son bureau. Là, il m'a présenté ses félicitations pour cette nouvelle nomination et m'a donné l'ordre de prendre toutes les dispositions pour rejoindre rapidement mon nouveau poste. Je lui ai immédiatement signifié mon refus de m'y rendre et lui ai demandé d'en parler au Président de la République et au Premier Ministre. Contrairement à la rumeur selon laquelle ma candidature de diplomate en Allemagne aurait été rejetée par les autorités de ce pays à cause des événements du Bugesera, c'est moi qui ai décidé de ne pas y aller<sup>45</sup>. Dans la suite, j'ai demandé de réintégrer l'université pour y assurer les cours d'histoire. Ce fut accepté.

Tels sont les faits indéniables. Mais quelques personnes, surtout certains anciens hauts cadres du parti MDR impliqués dans la propagande calomnieuse contre ma personne n'osent pas, même aujourd'hui, se rendre à l'évidence. Ils préfèrent garder des vieilles données comme leurs références inamovibles quand bien même elles se sont finalement révélées incontestablement fausses. Ils opposent une résistance presque aveugle à la vérité enfin éclatante grâce au temps et aux révélations qu'il permet. Le cas du Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye mérite d'être cité ici. En effet, au lieu de revoir ses actions avec un certain recul, de réexaminer sa motivation à l'époque des faits, de peser leurs conséquences sur le pays et l'individu citoyen de ce pays, il se complaît dans le mensonge. Ainsi, dans une lettre du 20 septembre 1998, il a repris la propagande, la fausse information et la rumeur de 1992 selon lesquelles les autorités allemandes auraient

<sup>45</sup> Voir détails sur ce point dans Hervé Deguine, *Un idéologue dans le génocide rwandais. Enquête sur Ferdinand Nahimana*, pp. 153-159



refusé de m'accréditer comme diplomate dans leur pays à cause des événements du Bugesera. À ce propos, Hervé Deguine a clairement écrit : *“cette affirmation est contredite par le ministère allemand des Affaires étrangères, selon lequel aucune démarche officielle n'a jamais été entreprise en vue d'accréditer Ferdinand Nahimana à Bonn”*<sup>46</sup>.

Pourquoi, après avoir lu cette information incontestable, Dismas Nsengiyaremye n'ose-t-il pas prendre tout son courage et reconnaître son erreur ? Ce cas interpelle bien d'autres Rwandais. Des personnes haut placées dans l'administration publique, au sein des forces armées et de sécurité, dans les partis politiques, les églises, la presse, les associations de défense des droits de l'homme, dans les milieux des affaires... ont posé des actes ou pris des positions qui ont eu de graves conséquences sur l'évolution du pays ou ont affecté de façon dramatique et durable la vie des individus et même des familles entières. Si même à l'époque des faits elles pouvaient être convaincues de l'utilité ou de l'opportunité de leurs agissements, une fois qu'elles ont découvert la nocivité de ces derniers dans le cours des événements qui ont marqué le Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990, elles devraient avoir l'audace de reconnaître qu'elles se sont trompées et demander pardon. Comme je l'ai écrit :

*“Il faut s'auto-ausculter et avoir l'audace d'avouer ses erreurs, ses manquements, ses fautes, surtout ses crimes, s'il y en a eu. Puis demander pardon et déclarer son engagement irréversible de travailler désormais pour les intérêts du pays et de toute sa population. Le peuple, sans oublier le passé, excuse facilement les hommes et les femmes au repentir profond et sincère”*<sup>47</sup>.

La renaissance du Rwanda et de son peuple, le développement durable de notre pays dépendent absolument de l'engagement de tout un chacun à répudier le mensonge, la désinformation et le goût obscène de certains de porter des accusations fausses et injustes contre l'autre tout simplement parce qu'il n'est pas de la même ethnie ou région, de la même mouvance politique ou idéologique qu'eux. Oser reconnaître ouvertement le mal causé à cet autre ou à la nation rwandaise sauve à la fois la personne qui se confesse et toutes celles à qui le tort a été injustement imputé. La vérité délivre. Elle rend heureux. Elle suscite de l'entrain. Elle fonde et solidifie l'œuvre de justice et de développement. Comme Innocent Nsengimana l'a si bien exprimé dans un de ses écrits, la vérité *“est très importante car elle constitue le socle sur lequel se construit la mémoire collective d'un peuple, point de départ d'un « vivre ensemble » harmonieux”*<sup>48</sup>.

Mais gardons ceci à l'esprit : les erreurs des uns et des autres ayant plongé le Rwanda dans le désastre sans précédent depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990, *“il est difficile de reconnaître que l'on s'est trompé ou que l'on a été abusé par le réseau des « Blancs menteurs”*<sup>49</sup>. Voilà pourquoi, comme je l'ai dit plus haut, Théogène Rudasingwa est un Rwandais à féliciter, voire à imiter et à soutenir dans le combat pour la vérité sur la catastrophe qui s'est abattue sur notre pays et tout notre peuple. De même, il faut s'inspirer des chercheurs et écrivains comme par exemple Bernard Lugan et Hervé Deguine (déjà cités), des observateurs et acteurs présents au Rwanda, tels le Colonel Luc Marshal

<sup>46</sup> Hervé Déguine, *Un idéologue dans le génocide rwandais. Enquête sur Ferdinand Nahimana*, p. 158. Dans la note 2 de bas de page, il précise que Nsengiyaremye s'est ainsi exprimé à mon sujet dans une lettre du 20 septembre 1998. Puis, il indique que le ministère allemand des Affaires étrangères contredit cette fausse affirmation par sa lettre du 21 octobre 2002 au TPIR.

<sup>47</sup> Ferdinand Nahimana, *Le combat pour la vérité*, p. 59

<sup>48</sup> Innocent Nsengimana est docteur en histoire. Ancien Professeur d'histoire à la faculté des lettres de l'Université nationale du Rwanda, Campus de Ruhengeri, il a publié son importante thèse sous le titre *Le Rwanda et le pouvoir européen (1894-1952). Quelles mutations ?* Bern, Peter Lang SA, Éditions scientifiques européennes, 2003.

<sup>49</sup> Bernard Lugan, *L'Afrique réelle*, N° 9 de septembre 2010.

commandant du contingent belge de la MINUAR, le Général Didier Tauzin<sup>50</sup> chef de l'opération Chimère (au sein de l'Opération Turquoise) au Rwanda en 1994 qui, après avoir refusé le mensonge et la médisance, se sont attelés à la recherche de la vérité, la disent et l'écrivent malgré les pressions énormes du FPR et de ses puissants soutiens en Europe et en Amérique du nord.

### 9. Et si Jean Baptiste Nkuliyingoma éprouvait de la joie à ne pas être sincère ?

Il est louable que Nkuliyingoma ait pris soin de s'excuser auprès de ses lecteurs pour la présentation incomplète, voire incorrecte éventuelle de certains événements qu'ils pourraient constater dans son livre (p. 18). Cependant, le nombre élevé de fausses affirmations et l'étendue de la déformation des faits qu'il s'est refusé de décrire tels qu'il les connaît et les a vus se dérouler me poussent à me demander s'il ne s'emploierait pas à élever et à solidifier davantage le piédestal sur lequel le mensonge sur le drame rwandais trône depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990, date du déclenchement de la guerre contre le Rwanda par le FPR. Edouard Karemera et Matthieu Ngirumpatse ont relevé plusieurs parties d'*Inkundura* où Nkuliyingoma égraine des affirmations et des accusations sans fondements. Ils ont pris soin de corriger sa fausse description des faits. Ils ont présenté la vraie version des événements. Étant donné ma situation de prisonnier qui m'empêche d'être largement informé des analyses, commentaires et publications sur le Rwanda, je ne doute pas que d'autres lecteurs se seraient livrés au même exercice après la lecture de ce livre. Pour faire comprendre le pourquoi de mon interrogation à ce niveau, je vais montrer combien Nkuliyingoma a tordu sciemment la vérité en parlant de ma personne et de mon rôle au sein de la RTLM uniquement pour ne pas dévier de sa fausse théorie du génocide planifié par les hommes et les femmes de l'ancien régime vaincu par le FPR.

À la page 89 de son livre, Nkuliyingoma soutient sans aucun élément de preuve qu'un des indices de la marche du Rwanda vers la catastrophe qui a atteint son point culminant lors du génocide de 1994 se trouve être la création de la radio RTLM et la désignation de Ferdinand Nahimana comme son Directeur, lui qui a été démis de ses fonctions de directeur de l'ORINFOR parce qu'il avait déclenché les tueries dans le Bugesera en autorisant la diffusion d'un communiqué sur les antennes de la Radio Rwanda.

J'ai déjà suffisamment montré combien Nkuliyingoma a trompé ses lecteurs et leur a caché la vérité sur les événements du Bugesera ainsi que sur mon départ de l'ORINFOR. Quand il parle de la RTLM, il fait croire clairement qu'il a trouvé dans la tête de ses actionnaires, l'intention et la décision de l'utiliser comme outil d'incitation à commettre les crimes d'extermination et de génocide. Cette accusation ne tient pas debout et ne saurait prospérer. Si certains débats et analyses diffusés sur les antennes de cette radio avant le 6 avril 1994 ont pu ne pas correspondre aux vues et aux convictions de quelques personnes ou groupes de personnes, surtout à cause de leur ton et orientation quelques fois provocateurs, voire injurieux, je n'en disconviens pas. Mais, cela ne saurait constituer une raison d'accuser les actionnaires de la RTLM d'avoir été animés d'intention de commettre le génocide lors de sa fondation. Les juges de la Chambre d'appel du TPIR ont été de cet avis. Après avoir examiné les statuts, toute la liste des actionnaires de la société RTLM, mon rôle au sein de cette société et les émissions de cette radio, ils ont annulé les déclarations de culpabilité prononcées par la Chambre de première instance à mon encontre au titre d'auteur pour "*crimes de génocide, d'incitation directe et publique à*

<sup>50</sup> Général Didier Tauzin, *Rwanda. Je demande justice pour la France et ses soldats*. Saint-Amand-Montrond (Cher), Editions Jacob-Duvernet, 2011.

*commettre le génocide, d'entente en vue de commettre le génocide, d'extermination et de persécution constitutives de crimes contre l'humanité*"<sup>51</sup>.

Si j'ai été ainsi blanchi de ces allégations, ceux avec qui j'ai créé la RTLM ne sauraient en être accusés non plus. Parlant de cet acquittement, quelqu'un l'a considéré comme une véritable victoire pour tous les actionnaires de cette société. Il l'a dit en ces termes : *"Le Professeur Ferdinand Nahimana a également obtenu une victoire nette pour tous les fondateurs et actionnaires de la société RTLM (Radio Télévision Libre des Mille collines) car il a démontré tout au long de son procès en première instance et en appel, que la création de la Société RTLM et de sa radio RTLM n'entrent d'aucune façon dans le plan de génocide contre les Tutsi du Rwanda"*<sup>52</sup>.

Comment, étant au courant de l'arrêt de la Chambre d'appel du 28 novembre 2007 (il est trouvable dans les archives du TPIR, sans doute sur le site internet de ce tribunal, sûrement sur le site [www.nahimana.info](http://www.nahimana.info) créé par ma famille depuis plusieurs années), Nkuliyingoma pouvait-il encore insinuer que les actionnaires de la RTLM, en la créant, avaient l'intention de l'utiliser pour commettre le crime des crimes en 1994 ? En se livrant à des accusations si infondées, il a manifestement tordu la vérité. Il s'est décidé à mentir malgré l'évidence, visiblement dans le but de nuire sciemment et injustement à l'autre ; à moi de façon particulière. C'est pourquoi il m'a flanqué le titre de Directeur de la radio RTLM afin de pouvoir m'impliquer encore davantage dans le génocide.

Avant tout développement sur la direction de la RTLM, il sied de souligner que le fait d'avoir été Président du Comité d'initiative, Président de l'une ou l'autre des commissions créées par ce Comité, d'avoir été Directeur, Rédacteur en chef, journaliste ou tout autre employé de cette société ne constitue en rien un crime. La responsabilité criminelle ne peut pas être liée à une fonction exercée au sein de cette société mais à un comportement personnel, individuel observé au cours des événements d'avril à juillet 1994.

Journaliste rédacteur d'*Imbaga* avec siège à Kigali, ancien collègue à l'ORINFOR de Gaspard Gahigi et Habimana Kantano, deux journalistes de la RTLM avec lesquels il est resté en contact<sup>53</sup>, Nkuliyingoma ne pouvait ne pas savoir que je ne fus jamais Directeur de la radio RTLM. Il ne pouvait ne pas être au courant de la nomination de Phocas Habimana à ce poste par l'assemblée générale des actionnaires de la RTLM réunie à l'Hôtel Amahoro à Kigali, le 11 juillet 1993. Si jusqu'en 2011 il n'était pas encore informé de ce fait, alors il a parlé de la RTLM qu'il ne connaît pas. Il n'a même pas pris le temps de l'étudier avant de lui consacrer plusieurs paragraphes de son livre. Dans ce cas, il ne peut pas être crédible. Cependant, pour ses prochains écrits sur le même sujet, je l'inviterais à exploiter les archives du TPIR et à lire le récent livre d'Enoch Ruhigira. Sur la RTLM, il a fait cette révélation intéressante que j'aurais bien aimé avoir au cours de mon procès, avant ma propre déposition devant mes juges :

*"Conscient de la puissance au Rwanda du verbe, surtout de celui du Président de la République, il se donnait le temps de réfléchir avant de prendre des décisions. Je savais qu'il n'aimait pas certaines émissions de la RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines) et m'avait même demandé de rencontrer Phocas Habimana pour lui faire-part de ses inquiétudes sur la propagande anti-belge de*

<sup>51</sup> Arrêt de la Chambre d'appel, 28 novembre 2007, "Chapitre XVIII : Dispositif". Ce même dispositif précise que j'ai été condamné à 30 ans de prison à raison des émissions faites par les journalistes de la RTLM après le 6 avril 1994. Pour plus de détails sur ma condamnation injuste, voir dans mon livre *Le combat pour la vérité*, pp. 29-33.

<sup>52</sup> Lettre adressée à ma famille après l'arrêt de la Chambre d'appel, le 28 novembre 2007

<sup>53</sup> Gaspard Gahigi et Jean Baptiste Nkuliyingoma étaient tous deux originaires de la même commune Murambi de la préfecture Byumba

cette radio. Mais quand le Président rencontra l'ambassadeur belge qui se plaignait de cette propagande, j'étais surpris que le Président ne fit même pas mention de cette tentative d'injonction - sans succès par ailleurs. Il demanda plutôt à l'ambassadeur de tenter un contact avec la radio lui-même. Malgré mes explications, l'ambassadeur de Belgique a toujours pensé que le Président était indifférent à cette propagande car il ne lui avait rien dit personnellement. De son côté, le Président disait qu'il n'avait pas de rapport à rendre aux ambassadeurs sur ses activités<sup>54</sup>.

Oui, cette révélation m'aurait permis de convaincre rapidement et de façon décisive mes juges sur la gestion au quotidien des émissions diffusées sur les antennes de la radio RTLM. En effet, si j'étais le Directeur de la RTLM, pourquoi le Président de la République qui me connaissait très bien n'aurait-il pas chargé à son Directeur de cabinet (il me connaît très bien également) la mission de me contacter et de me faire "l'injonction" de faire cesser les émissions qu'il n'aimait pas ? Je n'aurais pas mis trop de temps et d'énergie pour détruire la présentation du Procureur du TPIR faisant de moi le responsable des émissions de cette radio : la succession des intervenants (journalistes et invités) et le contenu de ce qui se disait en direct sur les antennes.

J'espère que la révélation d'Enoch Ruhigira amènera Jean Baptiste Nkuliyingoma à comprendre qu'on peut pendant longtemps étouffer ou tordre la vérité mais qu'elle finit toujours par resurgir avec éclat et vigueur là où on l'attend le moins. J'espère également que les développements faits ci-haut lui auront permis de réaliser qu'il est inutile de m'attribuer des titres que je n'ai jamais portés. Je reconnais et assume toutes les responsabilités que j'ai exercées au sein de notre société RTLM : en plus d'être président de la Commission technique et programmes, j'ai été membre du Comité d'initiative, sorte de Conseil d'administration provisoire qui a fonctionné depuis la fondation de la société jusqu'au 6 avril 1994. À cause de la guerre et des massacres, les membres de ce Comité se sont dispersés et ne se sont plus réunis. Pendant la période antérieure au 6 avril 1994, j'ai appuyé régulièrement les actions du Président de notre société, Monsieur Félicien Kabuga. À ce titre, j'ai été à côté de lui lors des négociations de l'accord d'installation et de fonctionnement de notre radio sur le territoire du Rwanda. J'ai également participé avec lui et Phocas Habimana à deux réunions organisées au Ministère de l'information et présidées par le Ministre Faustin Rucogoza, membre du parti MDR, le 26 novembre 1993 et le 10 février 1994. J'ai ainsi mis une partie de mon temps libre au service de notre société car ses objectifs étaient clairs et nobles. Ils étaient résumés dans l'article 4 des statuts de la société RTLM, à savoir, notamment :

- *La collecte, le traitement et la diffusion des informations ;*
- *La formation, l'éducation et l'information des populations par les "news", la publicité, les informations et les débats ;*
- *La contribution au renforcement de la démocratie pluraliste et des institutions républicaines dans le pays ;*
- *La réalisation des sondages, recherches, études et autres activités liées de près ou de loin à l'industrie de la presse ;*
- *L'organisation des manifestations culturelles, la promotion de la formation des professionnels de la presse ;*
- *La commercialisation des services, appareils, équipements, matériels divers et produits liés à la presse audiovisuelle.*

---

<sup>54</sup> Enoch Ruhigira, *Rwanda, la fin tragique d'un régime. Volume 1 : Le legs démocratique gaspillé*. Editions La Pagaie, 2011, pp. 58-59. C'est moi qui ai souligné dans le texte.

## 10. De sa création à sa fermeture, la radio RTLM n'a pas diffusé que des émissions incitant à la haine et aux massacres.

Certes, entre fin juillet 1993 (1<sup>ères</sup> émissions) et le 6 avril 1994, quelques émissions de cette radio ont pu ne pas correspondre aux vues et aux convictions de certaines personnes. On peut mentionner notamment celles relatives au comportement des soldats belges de la MINUAR que le Président Habyarimana, selon Enoch Ruhigira (cfr. le passage de son livre cité plus haut), aurait aimé voir cesser. L'Ambassadeur de Belgique à Kigali ne les aimait pas non plus<sup>55</sup>. Cependant, l'examen attentif de ce qui a été dit sur ses antennes au cours de cette période montre que contrairement aux affirmations de Jean Baptiste Nkuliyingoma selon lequel cette radio n'a diffusé que des émissions incitant à la haine interethnique et aux massacres, elle a traité sans langue de bois les problèmes épineux auxquels le Rwanda faisait face : la guerre ; le multipartisme ; le FPR et les partis politiques intérieurs ; la guerre, le FPR et les relations Hutu-Tutsi. La plupart des débats sur ces questions ont ouvert les yeux aux auditeurs et leur ont permis de connaître les causes profondes de la crise rwandaise. Je citerai à titre d'exemples :

- 31/10/1993 : Interview du Ministre Landoald Ndasingwa. Après avoir félicité la RTLM pour sa bonne habitude d'accorder la parole à toutes les parties, il a parlé de la guerre, des accords d'Arusha, de la question ethnique et des événements sanglants survenus dans le Bugesera en mars 1992. Il a révélé que certains dirigeants du parti PL ont été à la base de ces massacres.
- 1/11/1993 : Interview de Mme Claire Mukamugema (fille du premier Président du Rwanda, Dominique Mbonyumutwa et épouse de Stanislas Mbonampeka). Après avoir parlé de la question Hutu-Tutsi, Kiga-Nduga, elle a appelé les Rwandais et tous les auditeurs de la radio RTLM à la tolérance mutuelle.
- 20/11/1993 : Interview de Ferdinand Nahimana sur les massacres survenus dans la zone tampon de Kirambo en préfecture de Ruhengeri au cours de la nuit du 17 au 18 novembre 1993. L'interview a été enregistrée le 19/11/1993.
- 4/12/1993 : Gaspard Gahigi, Rédacteur en chef de la RTLM, propose un débat sur la question Hutu-Tutsi en vue de connaître ses racines, son état et de proposer des solutions pour une coexistence pacifique de toutes les composantes de la population rwandaise.

Cette émission est une pièce à conviction de premier plan relativement à l'attitude de la radio RTLM (à l'époque) face aux tensions interethniques : le journaliste a invité ses auditeurs à répudier la violence et la haine interethniques et à contrecarrer toute tendance à la provocation sur la base ethnique et politique.

- 12/12/1993 : Table ronde sur le problème ethnique au Rwanda. Étaient autour de la table : Charles Nkurunziza (juriste et ancien Ministre de la justice), Vincent Rwabukwisi (chef d'un parti politique et journaliste propriétaire du journal Kanguka), Jean Bosco Barayagwiza (juriste, haut cadre du parti CDR, membre

<sup>55</sup> Johan Swinnen, ambassadeur de Belgique à Kigali au moment des faits examinés, a indiqué tout récemment à la presse qu'il aurait aimé voir la RTLM et Muhabura cesser leurs émissions : " *La tension était à son comble. Les rebelles du FPR avaient provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes qui vivaient dans des conditions innommables. Ils sont tous tombés dans le piège de la radicalisation et de l'extrémisme. La haine était partagée entre Hutu et Tutsi ! Je suis le seul diplomate à m'être rendu à Mulindi pour dire à Kagame qu'il devait également faire taire sa radio Muhabura, si je voulais avoir des chances de succès dans mes démarches à l'égard de la RTLM. Muhabura était aussi une radio de la mort. Mais, à l'époque, les organisations des droits de l'homme ne cherchaient que d'un seul côté*". Jean Baptiste Nkuliyingoma, journaliste puis Ministre de l'information dans le premier gouvernement du FPR, pourra-t-il un jour décrire et dénoncer plus en détail les émissions de la radio Muhabura ?

du Comité d'initiative de la RTLM et haut cadre au Ministère rwandais des affaires étrangères) et Mme Clara Mukamugema.

- 4/1/1994 : Diffusion de l'intégralité de la conférence de presse (communiqué lu devant les journalistes et questions posées par ces derniers) du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Jacques Roger Booh-Booh centre son intervention sur les blocages de la mise en place des institutions de la transition et leurs conséquences sociales, économiques, politiques et diplomatiques.
- 5/1/1994 : Discours du Président Habyarimana lors de la cérémonie de prestation de serment dans le cadre de l'accord de paix d'Arusha.
- 6/1/1994 : Diffusion, dans leur intégralité des interviews de Tito Rutaremara, de Mgr Sebununguri et de Mgr Vincent Nsengiyumva.
- 11/1/1994 : Longue interview de Monsieur Emile Nyungura, membre fondateur du PSD et personnalité influente au sein du Bureau politique de ce parti. Il dénonce les manœuvres politiciennes relatives au partage du pouvoir, à l'attribution des places de députés et de ministres aux membres des partis politiques PSD, PL, MDR. Il soutient que le partage du pouvoir au Rwanda est devenu clairement une question d'ordre ethnique ; il fustige la collaboration, voire la complicité de son parti PSD avec le FPR dans le blocage de la mise en place des institutions de la transition, etc.
- 14/1/1994 : Lecture de la déclaration de plus d'une dizaine de Tutsi contre les agissements du FPR. Noël Hitimana introduit ce texte par :
 

*«Tous les Tutsi du Rwanda ne sont pas Inkotanyi ou Inyenzi. Pas du tout. Au contraire, il y a des Tutsi du Rwanda qui souffrent d'injustice et de mauvaise considération à cause des Inkotanyi alors qu'ils trouvent que ces derniers sont sur le point de les perdre irrémédiablement. Ils ne souhaitent pas que le Tutsi soit maltraité à cause des Inkotanyi. Voilà pourquoi ils ont fait cette déclaration pour dénoncer les mauvais projets et agissements du FPR...*

*Que les Inkotanyi sachent que les Tutsi de l'intérieur ne sont pas du tout d'accord avec eux et refusent leurs agissements visant à provoquer le chaos dans le pays».*
- 4/3/1994 : La journaliste Bemeriki affirme que le FPR est responsable du massacre de plus de 40 personnes tuées à Ruhengeri dans la zone tampon de Kirambo en novembre 1993, de l'assassinat de Gapyisi, de Rwambuka et de Gatabazi. Elle a conclu par :
 

*« Vous serez ébahis lorsque vous saurez que le FPR et ses alliés sont responsables de la mort de Gatabazi, Gapyisi, Rwambuka, Bucyana et plus de 40 personnes tuées dans la préfecture de Ruhengeri ».*

Les émissions comme cette dernière (celle du 4/3/1994) ainsi que les tables rondes et discussions organisées sur les relations interethniques Hutu-Tutsi ont le plus suscité des réactions virulentes contre la RTLM. Surtout le FPR et ses alliés de l'intérieur ne souhaitaient pas qu'elles aient lieu. Ils voulaient absolument cacher le problème Hutu-Tutsi remonté à la surface à la suite de la guerre déclenchée et conduite par d'anciens réfugiés tutsi. Pourtant, des heurts, même des massacres interethniques consécutifs à cette guerre s'observaient dans plusieurs régions du pays. Et pour tenter d'interdire de tels débats, ils les accusaient d'inciter à la haine ethnique contre les Tutsi. Aujourd'hui, des observateurs et analystes sérieux du problème rwandais regrettent l'absence de la question ethnique à l'ordre du jour des négociations d'Arusha. Après la prise de pouvoir au Rwanda par le FPR, après qu'il ait concentré tout ce pouvoir dans les mains d'une clique de Tutsi et ait relégué les Hutu au dernier plan dans tous les domaines de la vie nationale,

même certains de ceux qui condamnaient les débats et discussions sur l'ethnie sont d'avis qu'ils étaient nécessaires, qu'on aurait dû les soutenir et les faire même organiser par les structures habilitées de l'État.

L'honnêteté intellectuelle exige que la présentation des émissions de la RTLM en tienne compte et évite de cacher les prestations positives de cette radio. Il n'est demandé à personne de la louer. Cependant, il faut la dépeindre telle qu'elle fut réellement. Ceci vaut aussi pour des personnes physiques, des institutions de l'État, des entreprises publiques et privées, des associations, des églises et leurs dirigeants, etc.

La reconstruction de notre pays, la renaissance de notre peuple doivent être l'œuvre de l'élite rwandaise à la fois engagée et sincère. Il ne suffit pas à cette élite de déclarer à travers les écrits et les discours qu'elle est en faveur de la vérité et pour sa promotion. Nous ses membres, nous avons désormais l'obligation de lier concrètement la parole et l'écrit à l'acte. Nous devons avoir l'audace de décrire les événements tels que nous les connaissons sur la base de données fiables et vérifiables ou tels que nous les avons personnellement vus se dérouler même si pareilles descriptions contredisent l'opinion dominante généralement imposée par les vrais responsables (rwandais et/ou étrangers) du déraillement mortel de toute la nation rwandaise. Nous devons cesser d'être les éternels suivistes et nous convaincre que les amitiés et les soutiens fondés sur le mensonge et la falsification de notre histoire ne dureront pas indéfiniment. Il y a d'ailleurs de plus en plus d'hommes et de femmes (rwandais et non rwandais) qui rompent le silence, rejettent les interdits, cassent le secret et portent à la connaissance du monde la vérité sur des faits longtemps présentés autrement qu'ils ne l'ont été réellement.

Dans ce cadre, "*Colette Braeckman, journaliste au quotidien belge Le Soir, que l'on peut difficilement soupçonner de sympathie pour Nahimana*"<sup>56</sup>, a détruit un large pan de la fausse opinion dominante faisant croire que la radio RTLM n'a diffusé depuis sa création que des émissions incitant à la haine et aux massacres. Elle a déclaré sous serment devant les juges du TPIR, le 30 novembre 2001, que jusqu'au 6 avril 1994, cette radio "*était un organe de presse comme un autre*", qu'elle "*appartenait au corpus de la presse rwandaise*", qu'elle n'était pas "*la radio de la haine*"<sup>57</sup>. Avant cette déposition, la presse occidentale et plusieurs intervenants parlant des médias qualifiaient la RTLM de "*radio de la haine*". Elle avait fini par apparaître comme n'ayant diffusé que des émissions injuriant les Tutsi et incitant à la haine ethnique et au massacre contre eux.

En fait, les surnoms "*Radio de la haine*" et "*Radio Télé La Mort (RTLM)*" sont l'invention de l'association Reporters Sans Frontières (RSF). Elle les a lancés après juillet 1994, les a propagés et a trouvé des soutiens chez certains journalistes rwandais en quête de travail, d'argent et de popularité ainsi qu'auprès de Jean Baptiste Nkuliyingoma, Ministre de l'information du premier gouvernement mis en place par le FPR en ce mois de juillet 1994. Hervé Deguine de RSF, coordonnait cette propagande. Il a obtenu de RSF le financement de la collection de textes fabriqués sur commande et leur publication sous le titre *Rwanda : les médias du génocide*<sup>58</sup>. Il a personnellement organisé la traque et les attaques verbales et écrites contre moi ; il m'a fait arrêter ; il m'a fait condamner. Aujourd'hui il reconnaît qu'il s'est laissé manipuler par Jean-Pierre Chrétien, Jean-François Dupaquier et leurs aides Joseph Ngarambe et Marcel Kabanda. Mais hélas, il

<sup>56</sup> Hervé Deguine, *Un idéologue dans le génocide rwandais. Enquête sur Ferdinand Nahimana*, pp. 256-257.

<sup>57</sup> Voir dans le procès des médias, la transcription de l'audience du 30 novembre 2001, pp 86-89. Colette Braeckman avait été appelée par le Procureur du TPIR comme témoin à charge contre Ferdinand Nahimana.

<sup>58</sup> Sous la direction de Jean-Pierre Chrétien, le livre *Rwanda : les médias du génocide* a été écrit par Jean-Pierre Chrétien, Jean-François Dupaquier, Joseph Ngarambe et Marcel Kabanda.

n'est pas en mesure d'arrêter la machine à broyer qu'il a lancée contre moi. Il me sait injustement écrasé mais paraît incapable de m'obtenir la délivrance.

Pourquoi les Rwandais doivent-ils prendre la propagande montée en de telles circonstances, l'engraisser, l'adopter et la répandre à leur tour en la faisant passer comme si elle était une description réelle des faits qui auraient eu lieu ? Pourquoi Jean Baptiste Nkuliyingoma n'a-t-il pas pris en considération le témoignage de Colette Braeckman ou le *mea culpa* de Monsieur Hervé Deguine, un des responsables de RSF ? D'ailleurs pourquoi ne décrit-il pas ce qu'il a entendu, ce qu'il a connu lui-même puisqu'il était au Rwanda ? Il aurait pu modérer ou abandonner ses fausses affirmations globalisantes. En réalité, la RTLM d'avant le 6 avril 1994 est différente de celle d'après cette date.

### **11. La RTLM d'avant le 6 avril 1994 est différente de celle d'après cette date**

J'ai déjà parlé des émissions d'avant le 6 avril 1994. On peut retenir que la Chambre d'appel du TPIR a conclu à ce propos comme suit :

*“La Chambre d'appel a déjà déterminé qu'il n'a pas été établi que les émissions antérieures au 6 avril 1994 ont substantiellement contribué au meurtre de Tutsis après le 6 avril 1994. En conséquence, la Chambre d'appel ne peut conclure que les émissions antérieures au 6 avril 1994 ont incité à la commission d'actes de persécution”<sup>59</sup>.*

Comme je l'ai souligné, le Comité d'initiative de la RTLM ne s'est plus réuni après le 6 avril 1994. À l'instar de plusieurs autres entreprises rwandaises, la RTLM a connu un dysfonctionnement notoire après l'assassinat du Président Habyarimana et la reprise de la guerre. Elle est devenue une radio de combat. Elle a cessé d'être sous le contrôle du Comité d'initiative. La Chambre d'appel du TPIR a été également de cet avis quand, parlant de Jean Bosco Barayagwiza, membre de ce Comité, elle a acté qu'*“aucune preuve de l'existence d'un pouvoir de contrôle effectif du Comité d'initiative, ou de démarches de l'Appelant Barayagwiza au nom du Comité d'initiative après le 6 avril 1994, n'a été produite au procès”<sup>60</sup>.*

L'écoute de plusieurs émissions de la RTLM postérieures au 6 avril 1994 recopiées sur de nombreuses cassettes audio que le Procureur du TPIR m'a remises dans le cadre de mon procès m'a conduit à ce constat<sup>61</sup> : certaines émissions de cette période ont clairement incité des jeunes auditeurs à prendre de la drogue, à s'enivrer et à se livrer à des actes répréhensibles. Des fois, l'un ou l'autre journaliste a demandé à la population de traquer des personnes bien identifiées (nom, ethnie et lieu où elles se trouvaient), des Tutsi, et de les tuer. De telles émissions m'ont choqué. Elles peuvent avoir été la cause de la mort des personnes citées. Je les condamne. La RTLM postérieure au 6 avril 1994 n'était plus celle que moi et d'autres actionnaires nous avons créée. J'ai reconnu publiquement ce fait devant les juges de la Chambre d'appel, le 18 janvier 2007 (voir ma déclaration en annexe). Je saisis encore cette occasion pour regretter profondément le détournement de la RTLM de son objet et la dérive meurtrière qui a été la sienne au cours de cette période. Jamais je ne pouvais imaginer qu'elle serait un jour ainsi détournée et deviendrait pour certains un outil d'incitation au crime, même au crime de génocide. Qui aurait supputé que “le 6 avril 1994 rwandais” allait avoir lieu et causer les ravages ainsi que la catastrophe que nous avons connus ? Les juges du TPIR ont été eux aussi clairs à ce sujet. En effet,

<sup>59</sup> Arrêt de la Chambre d'appel, 28 novembre 2007, paragraphe 994.

<sup>60</sup> *Idem*, paragraphe 635

<sup>61</sup> Le Procureur du TPIR m'a remis 1062 cassettes audio (certaines sont de 60 minutes, d'autres de 90 minutes). Je les ai écoutées et j'ai lu l'ensemble de leur transcription. J'ai analysé chaque émission. J'émetts mon jugement sur la base de leur vrai contenu.



la Chambre d'appel "a conclu que seules des émissions de la RTLM diffusées après le 6 avril 1994 avaient incité à la commission d'actes de génocide"<sup>62</sup>

## 12. Conclusion : chérir la vérité

Il appert des développements ci-avant que les publications sur les événements survenus au Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 doivent désormais s'en tenir aux faits réels. Il faut les décrire tels qu'ils ont été sans chercher à leur tordre le cou ou à les cacher quand bien même les révéler mettrait en cause plusieurs fausses affirmations qui, à force de les répéter, de les prendre pour des références ont fini par passer pour des "vérités" immuables.

J'apprends de temps en temps par la presse que certains grands de ce monde (surtout Américains, Britanniques, Français et quelques hauts responsables au siège de l'ONU) empêcheraient la publication de l'un ou l'autre rapport d'enquête sur le drame rwandais en prétextant que sa sortie provoquerait un véritable séisme au Rwanda et dans la région des Grands lacs. Les Rwandais et leurs voisins ont besoin de connaître la vérité, toute la vérité sur les causes, le déroulement et les conséquences des malheurs qui les enserrant et les tuent sans discontinuer depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Cette vérité est plutôt la clé indispensable pour les sortir avec succès de cette situation dramatique.

Il semble de plus en plus évident que ceux qui ne souhaitent pas que cette vérité se sache agissent pour leurs propres intérêts et non pas pour l'amour des peuples des Grands lacs. Si c'était cet amour qui comptait, le Général Président Paul Kagame reconnu pour ses crimes perpétrés contre son peuple, contre de nombreuses populations de la République démocratique du Congo et contre plusieurs ressortissants européens et nord américains, ne bénéficierait pas d'appui du Président français Nicolas Sarkozy, de l'ancien Président américain Bill Clinton, de l'ancien Premier Ministre britannique Tony Blair, etc. Au contraire, ils s'engageraient à faire connaître la vérité sur ces crimes et à exiger que justice soit rendue.

Autant dire que nous les Rwandais, premiers bénéficiaires de notre histoire, nous avons la responsabilité de la protéger contre les déformations. Nous avons le devoir de la léguer sans amputations aux générations futures. Pour ce faire, nous devons nous décider de chérir la vérité, de la dire et de l'écrire. Et pour éviter la tentation de faire de ses convictions personnelles des "vérités universelles", le Rwandais doit renouer avec le débat ; le débat contradictoire, générateur des consensus utiles à la vie apaisée en communauté locale, nationale et supranationale.

Ferdinand Nahimana



---

<sup>62</sup> Arrêt du 28 novembre 2007, paragraphe 636

**Annexe :****Déclaration de Ferdinand Nahimana devant les Juges de la Chambre d'appel du TPIR à la clôture de son procès, le jeudi 18 janvier 2007 (voir transcription d'audience, pp 71 à 72)**

“Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges,

Vous me donnez la parole pour que je prononce quelques derniers mots dans l'intérêt de ma défense. Mais je ne suis pas Avocat. Je ne saurai pas trouver les mots, et l'accusé est toujours le moins bien placé pour défendre sa propre cause.

Alors, ce n'est pas ma cause que je vais défendre à la fin de ce procès, c'est la cause de mon peuple, le peuple rwandais : Tutsi, Hutu, Twa, réunis dans l'unité d'une Nation commune, réunis dans une souffrance commune, réunis dans un espoir commun, réunis dans une histoire commune, hélas, pleine de bruits et de fureurs.

La guerre, les massacres, puis le génocide ont eu lieu. Et ce dernier, le génocide, personne n'a le droit de le nier, c'est une atroce réalité historique. Ma qualité d'historien me détermine à l'affirmer sans détour. Je suis historien, après analyse, je l'affirme sans détour.

Et si je suis devenu historien, ce n'est pas pour fuir mes responsabilités. Et si j'ai voulu participer à l'histoire de mon pays, ce n'est pas pour fuir mes responsabilités, mais pour les assumer.

J'ai consacré mes travaux universitaires à la question de l'unification de l'État rwandais. Et j'ai enseigné cette leçon d'unité aux filles et aux fils du Rwanda. Toute ma vie, dans toutes mes œuvres, dans tous mes ouvrages, dans toutes mes interventions, j'ai dénoncé les forces qui menaçaient cette unité, tel l'ethnisme, le régionalisme et toute autre sorte de division et d'exclusion. C'est un constat.

Oui, je suis responsable d'avoir accepté de diriger l'Office rwandais d'information au moment où l'une de ces forces de division, le FPR, lançait son offensive contre le Rwanda.

Oui, je suis responsable d'avoir appelé le peuple rwandais à s'unir comme un seul homme pour résister, pour résister aux combattants du FPR.

Oui, je suis responsable de cela.

Oui, j'ai soutenu les pourparlers de paix et j'ai accepté de participer comme ministre aux institutions prévues par l'Accord de paix d'Arusha.

Oui, avec d'autres, j'ai participé à la création de la société RTLM en vue de promouvoir la liberté d'expression dans une démocratie moderne retrouvée dans mon pays.

Oui, j'ai soutenu la création de la radio RTLM.

Et jusqu'au 6 avril 1994, rien, rien dans les émissions de cette radio ne m'a conduit à la suspecter de trahir les objectifs de ses fondateurs. Rien.

La radio RTLM.

La RTLM d'après le 6 avril 1994, moi aussi, moi aussi, je la regarde avec horreur.

Du 12 avril à juillet 94, certaines de ses émissions appellent à la haine et à l'extermination.

Mais cette radio, cette radio là du 12 avril à juin 1994, n'est pas la mienne.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges,

Je ne sais pas si le peuple rwandais obtiendra jamais justice. Mais il a au moins droit à la vérité. Le génocide est né des mensonges des uns et des autres. Il faut en finir avec les mensonges.

Non, je n'ai jamais été le directeur ou le dirigeant de la RTLM.

Non, non, jusqu'au cataclysme du 6 avril 1994, la RTLM n'a jamais appelé à la haine ou à la violence contre les Tutsis.

Non, je n'ai jamais été le dirigeant occulte de la radio RTLM d'après le 6 avril 1994, parce que, dès le 7 avril 1994, j'ai fui avec ma famille. Peut-être, peut-être est-ce cela mon crime ? La fuite !

Il est vrai qu'aujourd'hui, je suis vivant, alors que tant d'autres sont morts. Je ne suis ni un héros ni un homme de guerre ou d'affrontement. J'ai fui avec ma femme et mes enfants.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges,

Vous rendrez justice.

Je crois encore en votre justice parce que je crois en la victoire de la vérité sur le mensonge, en la victoire de la raison sur les passions et j'ai la conviction, je crois que cette justice peut aider le peuple rwandais à renaître dans l'unité.

Je vous remercie"